

Rapport annuel 2022





Table des matières

5	Message du président et des administrateurs délégués
12	Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale
12	Notre mission
12	Notre vision : Cera 2025
15	Nos coopérateurs
19	Nos avantages pour les coopérateurs
22	Notre participation
22	Conseils Consultatifs Régionaux
22	Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
23	Conseil Consultatif National
23	Des groupes pilotes domaine au Conseil Consultatif Sociétal
26	Notre contribution sociétale
26	Nos trois ambitions sociétales
27	Nos valeurs
27	Contribution sociétale régionale
30	Contribution sociétale nationale
37	Contribution sociétale internationale
41	Cera et le développement durable
44	Développement de KBC Groupe
44	Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
45	Participations
45	Dividende coopératif
48	Notre structure de fonctionnement
48	Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
56	Fonctionnement opérationnel
58	Rapport spécial de l'administrateur statutaire
64	Comptes annuels non consolidés
64	Bilan, compte de résultats et commentaire
64	Bilan non consolidé après affectation du résultat
66	Compte de résultats non consolidé et affectation du résultat
70	Commentaire
78	Bilan social
78	État des effectifs
82	Commentaire des comptes annuels
82	Bilan
87	Compte de résultats
89	Affectation du résultat
89	Informations complémentaires
92	Rapport du commissaire
96	Colophon



Message du président et des administrateurs délégués

« Dans la vie, il y a deux sortes de personnages :
ceux qui font le travail et ceux qui s'en attribuent le mérite.
Tâchez de faire partie de la première catégorie,
il y a beaucoup moins de concurrence. »

Indira Gandhi, 1917-1984

Cher lecteur,

L'exercice précédent, j'ai clôturé mon message sur une note d'espoir : « Avec vous, je suis convaincu que la liberté post-coronavirus nous motivera d'autant plus à donner corps, jour après jour, à notre collaboration durable. » Chez Cera, nous avons ainsi continué à avancer, en gardant à l'esprit les paroles de Churchill : « Never give up ! ». Et avec tout le personnel, nous avons continué de faire le travail jour après jour. Mais toute personne impliquée dans la coopérative mérite également les honneurs et des remerciements. La crise ukrainienne qui a éclaté au printemps 2022 a entraîné des défis exceptionnels sur les plans humain, social et économique. L'invasion brutale a provoqué une onde de choc dans l'économie mondiale. Mais avec la combativité, la flexibilité et la capacité d'adaptation propres aux coopératives, nous avons pu y faire face ensemble au cours de l'année écoulée.

Cera, prendre part à une coopérative solide

Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir et d'élargir sa base. De nouvelles parts E ont également été émises en 2022, avec succès, et la base de coopérateurs s'est rajeunie. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la dynamique de Cera et le bon fonctionnement de ses structures de participation. En 2022, nous avons connu, pour la troisième année consécutive, une croissance nette de la base de sociétaires avec pas loin de 6.000 coopérateurs supplémentaires. Et ce, grâce au recrutement de plus de 13.000 nouveaux coopérateurs et à la diminution du nombre de démissions volontaires et de décès. Cera fédère des ressources humaines, des moyens et des organisations pour prendre des initiatives et réaliser des projets avec un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité. Et ce, depuis 130 ans.

En tant que coopérative, nous menons une politique prudente à long terme dans le cadre de laquelle des réserves sont constituées lors des bonnes années. Elles consolident le bilan de Cera pour lui permettre de relever les défis futurs. Cela permet également de distribuer un dividende lors d'un exercice plus difficile. Ainsi, un dividende de 3% a été distribué pour l'exercice 2020, malgré un résultat annuel négatif. En 2021, notre coopérative a de nouveau pu présenter des chiffres positifs après les années difficiles du coronavirus. Cette évolution est due à la reprise des dividendes de KBC Groupe et de KBC Ancora. Pour l'exercice 2021, Cera a distribué un dividende de 3,25%.

En 2022, cette tendance positive s'est poursuivie, en particulier grâce au dividende exceptionnel versé par KBC Groupe. En outre, Cera a renforcé sa participation dans KBC Groupe au cours de l'année écoulée en achetant 4,4 millions d'actions supplémentaires. Autant d'éléments qui permettent à Cera d'octroyer une augmentation exceptionnelle de 1% du dividende. Le Conseil d'Administration de Cera a dès lors proposé à l'Assemblée Générale de distribuer un **dividende** de 4,25% (3,25% + 1%) au titre de l'exercice 2022.

La participation, la force de l'entrepreneuriat coopératif

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l'organisation. Les quelque **400.000 coopérateurs** de Cera sont représentés par environ **900 membres siégeant** au sein de **45 Conseils Consultatifs Régionaux/ Regionale Adviesraden/Regionalen Beratungsausschüssen**.

Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional est représenté au sein du Conseil Consultatif National par quatre membres. Ses réunions constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des coopérateurs, la direction et les membres du Conseil d'Administration. La présence des membres a de nouveau été élevée en 2022, exprimant l'implication de ces membres dans le fonctionnement de Cera, ce que nous apprécions fortement.

Depuis 2022, Cera organise la participation à sa contribution sociétale sous la houlette du **Conseil Consultatif Sociétal** (CCS), dont dépendent trois groupes de pilotage (pour chacune des trois ambitions sociétales), un groupe de travail relatif à la Collection d'art Cera et une réunion de concertation entre les présidents de ces groupes.

Impact positif dans la communauté via la contribution sociétale

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres. C'est pourquoi nous poursuivons trois ambitions : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; des coopératives solides et largement soutenues. Avec nos coopérateurs, nous générons un impact sociétal durable, en collaboration avec de nombreux partenaires, de manière solidaire et dans le respect de chacun. Participation, solidarité et respect constituent nos valeurs depuis plus de 125 ans.

Projets sociétaux régionaux et contribution sociétale nationale

La coopérative Cera mène à bien son action en étroite collaboration avec ses coopérateurs et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative. Les coopérateurs de Cera siégeant dans un Conseil Consultatif Régional (CCR) décident du soutien financier accordé aux projets retenus. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional.

Les membres des CCR contribuent à concrétiser les projets régionaux de Cera. Dans ce cadre, ils sont attentifs tant aux projets de qualité, qui correspondent aux trois ambitions, qu'à la valorisation de la base locale de coopérateurs. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Ce sont les membres des Conseils Consultatifs Régionaux qui décident des projets locaux. Ces coopérateurs locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une surface portante aux projets sociétaux de Cera.

Ces coopérateurs participent à des projets à plusieurs niveaux : régional, national et international. En 2022, Cera a consacré sur le plan régional 1.490.106 euros à 590 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR en Wallonie. Pour chacune de ses 3 ambitions, Cera investit également dans de grands projets, initiatives et campagnes nationales et dans la prestation de services, souvent avec une grande implication de ses coopérateurs. Pour ce faire, Cera collabore avec une centaine d'organisations partenaires issues du secteur non marchand, de la recherche, de l'enseignement, d'acteurs de terrain, de fondations et d'instances publiques. En 2022, un montant de 2.407.598 euros a été consacré à 68 projets nationaux et autres services sociétaux.

Contribution sociétale internationale

Au travers de la microfinance et de la microassurance, **BRS asbl** (la fondation Raiffeisen belge), au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels, contribue à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives). En 2022, BRS a organisé 513 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 14 projets internationaux dans 9 pays d'Afrique et d'Amérique latine s'est chiffré à 145.005 euros.

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC se sont non seulement chargés de l'apport initial, mais mettent également leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la micro-assurance.

BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses sociétaires. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociétales des organisations dans lesquelles elle investit. BRS Microfinance Coop investit les capitaux ainsi levés dans des organismes de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquels accordent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et des agriculteurs locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres.

En 2021, le Conseil d'Administration a décidé de se concentrer désormais, avec les investissements futurs, sur les organismes IMF étroitement impliqués dans le fonctionnement de l'asbl BRS (coaching et formation). Le choix de cette nouvelle politique d'investissement est le résultat de l'évaluation de cinq années d'investissement. KBC et Cera adhèrent pleinement à cette nouvelle politique et confirment qu'elles conservent leur apport de 17,5 millions d'euros dans la coopérative.

Cera et le développement durable

Les coopératives jouent un rôle unique dans la réalisation des objectifs de durabilité : elles contribuent à la croissance économique et au développement social durables et prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et d'écologie. Pour Cera aussi, le développement durable constitue un fil rouge dans les différentes facettes de son fonctionnement. Ce n'est donc pas un hasard si « S'investir ensemble dans le bien-être et la prospérité » résume parfaitement la mission de Cera.

Cera investit dans la prospérité en tant qu'actionnaire majoritaire de KBC et CBC. Grâce à sa présence dans les organes de gestion de KBC et de CBC, Cera joue un rôle important dans l'encouragement et le soutien du management à traduire concrètement les aspects liés à la durabilité dans toutes les activités du groupe. Ces dernières années, KBC et CBC ont déjà accompli sur ce plan un parcours dont toutes les parties prenantes de KBC peuvent être fières.

Cera est également un investisseur important dans le bien-être de ses coopérateurs et de la société au sens large. Sa vision prometteuse, réaliste et moderne du développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; des coopératives solides et largement soutenues ; des avantages exclusifs attrayants et durables, la durabilité chez nous.

Les avantages Cera, la force des achats groupés

Les avantages de Cera réservés aux coopérateurs consistent en des réductions offertes, entre autres en partenariat avec KBC, sur des biens, services et événements touchant au quotidien de nos sociétaires. En tenant compte des différents groupes cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de coopérateurs et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. Il est possible de bénéficier d'importantes réductions en collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services. Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel dans les offres proposées.

Les magazines ENGAGE et ENJOY, destinés aux jeunes coopérateurs âgés de 16 à 35 ans, paraissent une fois par an. ENGAGE propose des articles portant sur l'univers de cette génération, tandis qu'ENJOY vise ce segment de coopérateurs de Cera par le biais de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires. En 2022, 154.548 coopérateurs ont profité des avantages Cera.

Avec 2,7 milliards d'euros de bénéfice, KBC Groupe a réalisé d'excellents résultats en 2022 dans des circonstances exceptionnelles

Johan Thijs, CEO, et Koenraad Debackere, président du Conseil d'Administration de KBC Groupe, formulent les commentaires suivants dans le rapport annuel de KBC Groupe : « Nous avons pu reprendre en 2022 l'intégralité du montant restant des réductions de valeur actées dans le cadre de la crise sanitaire. Mais nous avons également enregistré pour 0,4 milliard d'euros de réductions de valeur pour risques géopolitiques et émergents dans le but, surtout, de couvrir les conséquences, principalement indirectes, de la guerre en Ukraine sur notre portefeuille de crédits. Nos revenus ont augmenté de 12% grâce, en particulier, à la vigoureuse progression des revenus nets d'intérêts. Simultanément, la pression inflationniste, mais aussi le relèvement considérable des taxes bancaires, ont fait exploser nos coûts. Le groupe a achevé l'exercice 2022 sur un excellent bénéfice net de 2,7 milliards d'euros, soit 5% de plus que l'année précédente. Nous proposons à l'Assemblée générale de distribuer au titre de cet exercice un dividende brut total de 4 euros par action, composé d'un acompte de 1 euro, versé en novembre 2022, et d'un dividende final de 3 euros, payable en mai 2023.

L'année 2023 sera elle aussi marquée par des défis majeurs. Les responsables des politiques monétaire et budgétaire doivent à la fois maîtriser l'inflation et veiller à freiner le moins possible la croissance. Dans un contexte de relèvement des taux d'intérêt, la problématique de la dette mondiale revient sur le devant de la scène. Les résultats de cette année et des années précédentes ont démontré que dans des circonstances difficiles, nous sommes aussi à même de continuer à bâtir sur nos fondamentaux solides et sur notre stratégie. ».

Cera 2025 et Cera 2025 NXT font bouger notre coopérative

En 2019, le coup d'envoi du programme stratégique Cera 2025 a été donné. Cette approche innovante par projets donne forme à une coopérative attrayante prête pour l'avenir. Cera veut en effet rester pertinente dans un monde qui change rapidement et prend l'initiative avec ses coopérateurs.

En substance, le programme Cera 2025 répond aux défis suivants :

Cera s'adapte à un monde en évolution rapide et a formulé sept objectifs clairs à cet égard.

Cera entend rester une coopérative largement soutenue d'environ 400.000 coopérateurs impliqués et enthousiastes. Cela suppose une approche et un suivi adéquats en matière de recrutement et d'implication des coopérateurs.

Notre programme stratégique Cera 2025 est à présent à mi-chemin et il est clair que nous sommes sur la bonne voie et que nous atteindrons les ambitions postulées. Mais comme le monde qui nous entoure change de plus en plus vite, nous nous sommes vus obligés d'adapter nos ambitions et d'investir davantage dans les données, la gestion des leads, la digitalisation et l'infrastructure ICT. Nous y parviendrons en lançant un certain nombre de nouveaux chantiers dans le cadre du programme **Cera 2025**, que nous avons rebaptisé **Cera 2025 NXT**.

Merci !

Nous sommes reconnaissants envers nos coopérateurs pour leur confiance et leur engagement sans faille. Nous sommes aussi reconnaissants envers nos collaborateurs pour leur dévouement, leur créativité et leur énergie.

C'est avec confiance que nous envisageons l'avenir, que nous construisons avec enthousiasme pour et avec nos coopérateurs.


Prenez bien soin de vous et les uns des autres ! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver et, comme toujours, nous restons en contact très étroit par le biais de nos canaux de communication.

Leuven, le 28 avril 2023

Avec nos salutations coopératives,



Katelijn Callewaert
administrateur délégué



Franky Depickere
administrateur délégué
président du Comité management



Yvan Jonckheere
président du
Conseil d'Administration









Elsabeth
De Rudder

Bert
Craps

Françoise
Spickens

Stephan
Dumont

Luc
De Balle

Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale

Notre mission

Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.

Notre vision : Cera 2025

Le coup d'envoi de Cera 2025 a été donné en 2019. Il s'agit d'un programme stratégique innovant, par projets, qui donne forme à une coopérative attrayante, prête pour l'avenir. Cera veut en effet rester pertinente dans un monde qui change rapidement et prend à cet égard les devants avec ses coopérateurs.

En substance, le programme Cera 2025 répond aux défis suivants :

- Cera s'adapte à un monde en évolution rapide et a formulé sept objectifs clairs à cet égard (voir plus loin).
- Cera entend rester une coopérative largement soutenue d'environ 400.000 coopérateurs impliqués et enthousiastes. Cela suppose une approche et un suivi adéquats en matière de recrutement et d'implication des coopérateurs.

La stratégie

En raison de l'évolution de plus en plus rapide du contexte - entre autres en matière de digitalisation, de changements législatifs et dans le paysage de la distribution - l'acquisition et l'implication des coopérateurs sont considérées sous un tout autre jour depuis quelques années.

Dans ce contexte changeant également, et compte tenu de sa mission et de son objectif, Cera entend rester une coopérative largement soutenue. Pour ce faire, Cera doit non seulement rester pertinente pour ses sociétaires existants, mais aussi recruter de nouveaux coopérateurs. À partir de la vision « Faisons ensemble ce que nous ne pouvons accomplir seuls », Cera mise plus que jamais sur la collaboration avec ses coopérateurs et divers partenaires tels que le Boerenbond, Ferm, Arvesta et KBC/CBC. Ensemble, ils donnent forme à Cera et contribuent à son impact.

7 objectifs

Afin de réaliser cette stratégie dans un environnement en forte évolution, le Conseil d'Administration de Cera s'est fixé sept objectifs supplémentaires.

Profil et positionnement

Pour atteindre ces objectifs, il est important d'expliquer brièvement et efficacement ce que Cera représente pour ses coopérateurs. En réponse à l'évolution des circonstances, Cera a adapté la manière dont elle se profile et se positionne, tant sur le plan du contenu que de la forme.

Évoluer en expérimentant

Pour atteindre de nouveaux objectifs, Cera doit réaliser de nouvelles choses et, par le biais d'expériences concrètes et mesurables dans ses différentes activités, apprendre ce qui fonctionne ou pas.

Un fonctionnement digital performant

Cera veut tirer le meilleur parti des possibilités et opportunités offertes par la digitalisation et les intégrer dans les différents aspects de son fonctionnement.

Cera et le développement durable

Cera continuera à miser sur le développement durable, qui se situe à quatre niveaux : la prospérité économique, l'inclusion et la cohésion sociales, un environnement durable et la bonne gouvernance.

Les avantages évoluent vers un programme de fidélité

Les coopérateurs satisfaits et fidèles sont les meilleurs promoteurs pour Cera. Un programme d'avantages et de fidélité doit continuer à soutenir cette dynamique.

Une contribution sociétale enthousiasmante

La contribution sociétale de Cera motive, inspire et active les coopérateurs. Cera axe désormais son action autour de trois ambitions sociétales qui intéressent les coopérateurs et qui font partie de l'ADN de Cera : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; des coopératives solides et largement soutenues.

Impliquer davantage les coopérateurs dans le fonctionnement

Cera développe une relation solide à long terme avec ses coopérateurs et les implique dans son fonctionnement. La création d'expériences uniques et la contribution active des quelque 400.000 coopérateurs autour de sa mission « S'investir dans la prospérité et le bien-être » occupent une place centrale dans toutes ses activités.

13.000 nouveaux coopérateurs en 2022

En 2022 également, nous avons encore parcouru beaucoup de chemin vers l'objectif de 400.000 coopérateurs. Le recrutement de nouveaux sociétaires s'est accéléré grâce à la campagne réussie menée au printemps, au roadshow 'Cera on the move' et à l'attention continue accordée au recrutement dans tout ce que nous faisons. Nous avons ainsi accueilli pas moins de 13.000 nouveaux coopérateurs et réussi à rajeunir davantage notre base de sociétaires.

Des coopérateurs si enthousiastes qu'ils persuadent les autres de le devenir également ? Cela semble bien être le cas ! Grâce aux résultats de nos enquêtes de satisfaction, nous pouvons parler de coopérateurs satisfaits qui sont prêts à "promouvoir" Cera.

Entre-temps, le développement et l'implémentation d'une plateforme de données moderne (appelée D&A) nous ont permis de cartographier avec précision les mouvements de notre portefeuille de sociétaires et d'entreprendre les actions nécessaires. Grâce à ce D&A Cera, nous avons également une meilleure idée de l'implication de nos coopérateurs et nous pouvons rectifier le tir si nécessaire.

Une position centrale pour nos sociétaires

Nous plaçons plus que jamais nos coopérateurs au centre de nos préoccupations. Grâce à un profil et un positionnement clairs, une nouvelle approche de la communication et les trois grandes ambitions de notre contribution sociétale, nous veillons à augmenter l'impact de nos projets en mettant davantage l'accent sur ce point.

Notre contribution sociétale vise résolument trois ambitions fortes pour augmenter davantage encore l'impact et impliquer autant que possible nos coopérateurs. La campagne des CRAC Noix peut d'ores et déjà être qualifiée de franc succès. En impliquant et en associant nos coopérateurs dans une grande chaîne de solidarité autour des noix, nous avons pu accomplir ensemble ce que nous ne pouvons réaliser seuls.

Afin que nos coopérateurs puissent profiter de manière optimale de tout ce que nous avons à leur offrir, les divers processus digitaux (p. ex. souscriptions de parts, commande des avantages, inscription aux events...) sont en constante amélioration.

Notre Cera Check – un outil dans lequel toutes les activités sont confrontées à certains critères pour vérifier si l'activité est suffisamment adaptée aux valeurs de Cera – a tourné à plein régime et a déjà prouvé sa valeur. En 2023, nous placerons la barre encore un peu plus haut et toutes les activités devront atteindre un score minimal préétabli.

Cera 2025 NXT

Notre programme stratégique Cera 2025 est à présent à mi-chemin et il est clair que nous sommes sur la bonne voie et que nous atteindrons les ambitions fixées. Mais au vu du changement sans cesse plus rapide du monde qui nous entoure, nous nous sommes vus obligés d'adapter nos objectifs et d'investir davantage dans les données, la gestion des leads, la digitalisation et l'infrastructure informatique. Pour ce faire, nous allons lancer un certain nombre de nouveaux chantiers dans le cadre du programme **Cera 2025**, que nous avons rebaptisé **Cera 2025 NXT**.

Nos coopérateurs

La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). L'hiver 1846-1847 avait semé une profonde misère dans la région dont F.W. Raiffeisen était le maire. Comprenant que la charité n'était pas une solution, Raiffeisen décida de lutter autrement contre la pauvreté et la misère. Il opta pour une démarche résolument novatrice : l'entraide. Il s'agissait d'aider les paysans en situation de précarité à sortir de leur dénuement en appliquant un système de solidarité basé sur une structure coopérative. La première coopérative Raiffeisen vit le jour à Rillaar, en Brabant flamand, en 1892 ; c'est elle qui plus tard donnera naissance à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion entre la Banque CERA, la Kredietbank et ABB Assurances débouchera sur la création de KBC Groupe.

Cela fait bien longtemps que Cera n'est plus une banque. La coopérative rassemble les parts des anciens sociétaires de la Banque CERA et celles des nouveaux coopérateurs, tout en incarnant les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir. Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base. Avec quelque 400.000 sociétaires, Cera est l'une des plus grandes coopératives de Belgique. En fédérant ressources humaines, moyens et organisations, en unissant les forces, en prenant des initiatives et en menant à bien des projets, Cera poursuit un objectif clair : « S'investir dans le bien-être et la prospérité. Et ce, depuis 130 ans ».



NOS COOPÉRATEURS

au 31/12/2022

387.709
COOPÉRATEURS

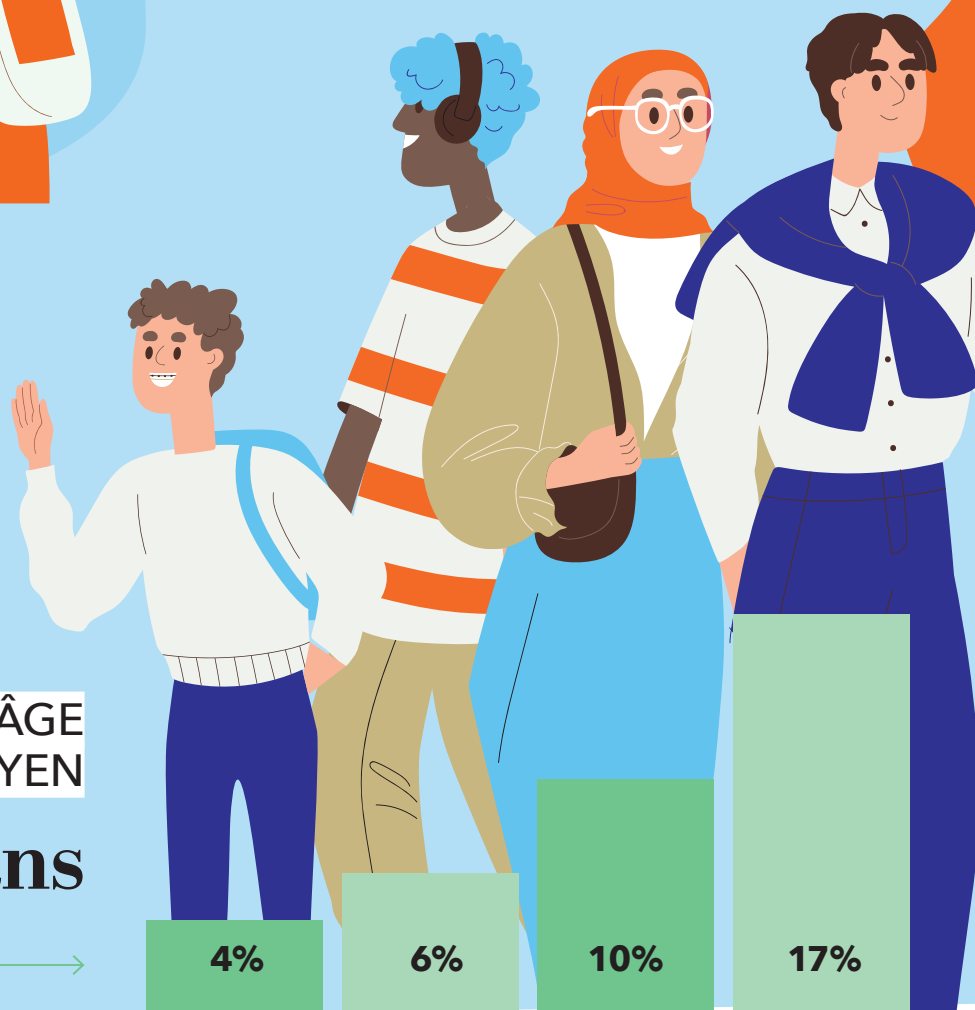


266.000
FAMILLES

400.000
COOPÉRATEURS !
ENSEMBLE, NOUS
SOMMES PLUS
FORTS

48%
FEMMES

ÂGE
MOYEN
55 ans

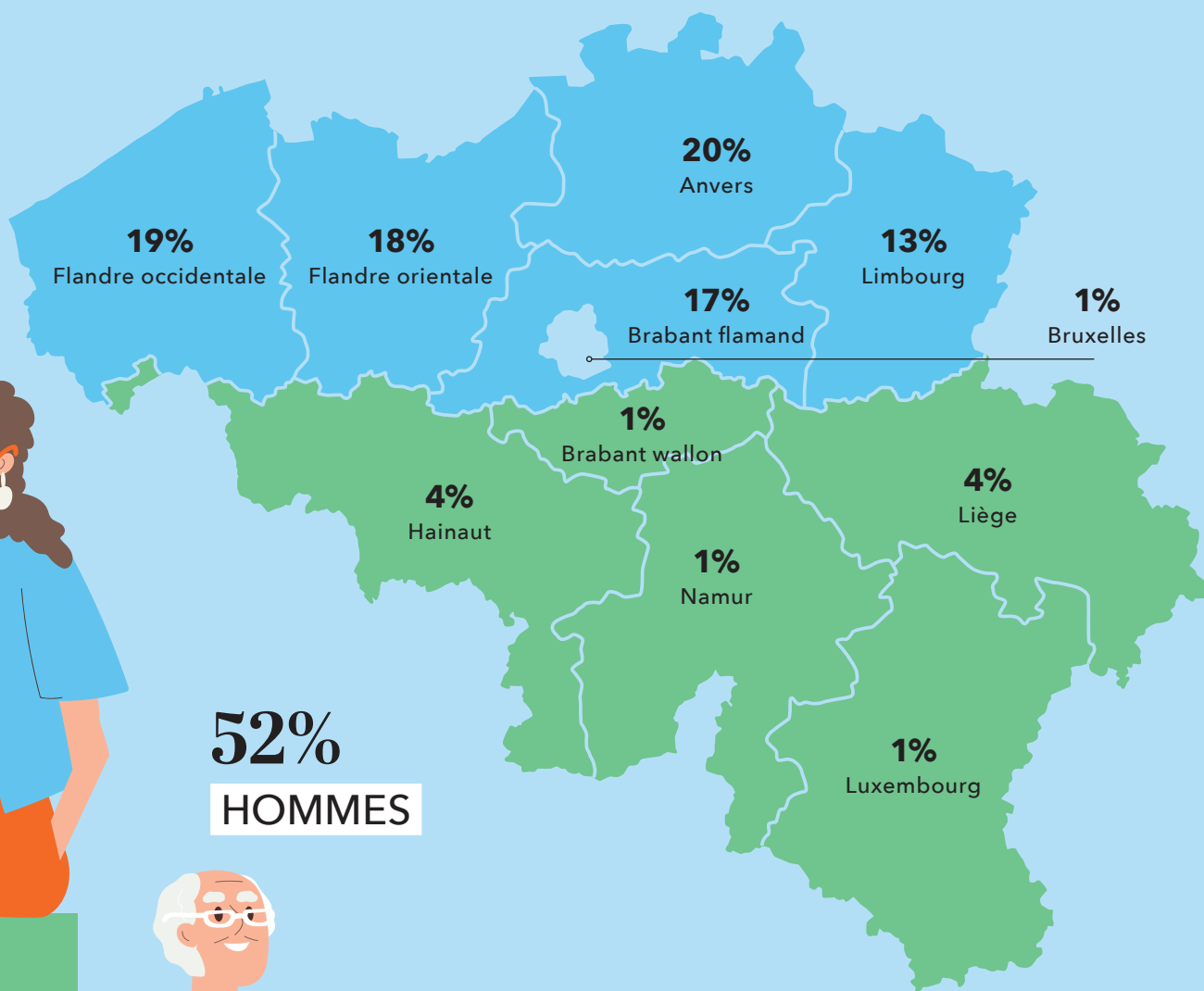


0-15 ans

16-25 ans

26-35 ans

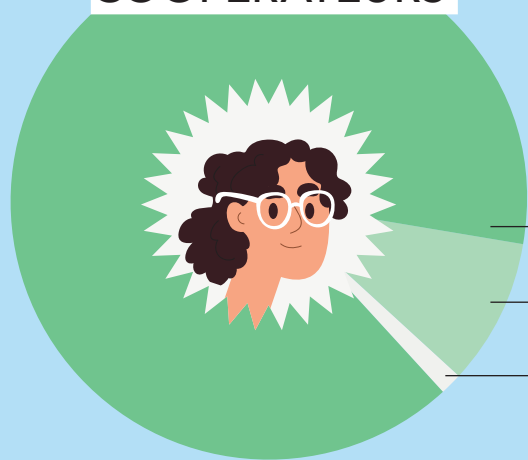
36-50 ans



52%
HOMMES

13.234
NOUVEAUX
COOPÉRATEURS

5.875
croissance
nette des
coopérateurs



- Néerlandophones
- Francophones
- Germanophones



51-70 ans

70+ ans



Nos avantages pour les coopérateurs

Les avantages réservés aux coopérateurs de Cera consistent en des réductions offertes, entre autres en partenariat avec KBC, sur des biens, services et événements touchant au quotidien de nos sociétaires. En tenant compte des différents groupes cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de coopérateurs et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions. Seuls les coopérateurs de Cera détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter des avantages Cera.

Cera propose ses avantages tant en ligne que par le biais du magazine CeraSelect. Grâce au label Continuo, les coopérateurs peuvent bénéficier de réductions tout au long de l'année, dans le but d'alléger leur budget et d'accroître leur pouvoir d'achat.

Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel dans les remises accordées. Cera se charge par ailleurs de l'élaboration de l'offre, de la communication par le biais de magazines, du site Internet et de newsletters, ainsi que du suivi opérationnel.

Les magazines ENGAGE et ENJOY, destinés aux jeunes coopérateurs âgés de 16 à 35 ans, paraissent une fois par an. ENGAGE propose des articles portant sur l'univers de cette génération, tandis qu'ENJOY vise ce segment de coopérateurs de Cera par le biais de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes.

La sélection des avantages Cera tient compte, entre autres, des facteurs suivants : création d'un esprit de groupe, aspects liés à la santé, la durabilité et l'environnement, la qualité, la nature coopérative, la diversité.

En 2022 également, Cera a collaboré dans le cadre de ses avantages avec un certain nombre de producteurs coopératifs. En collaboration avec KBC, elle a par ailleurs à nouveau créé plusieurs nouveaux avantages à l'intention des coopérateurs de Cera. Cera collabore par ailleurs avec des organisations qui poursuivent un objectif sociétal. En regroupant ces forces, Cera jette de nombreux ponts avec des thèmes sociétaux et crée des effets de levier profitables à tous.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages pour les coopérateurs incite en outre d'autres personnes à devenir coopérateurs. Les avantages Cera jouent donc également leur rôle dans le cadre du recrutement.

LES AVANTAGES CERA EN 2022

au 31/12/2022

387.709 coopérateurs



314.935

Nombre de coopérateurs pouvant bénéficier des avantages via le CeraSelect

56.978

Nombre de jeunes pouvant bénéficier des avantages via ENJOY

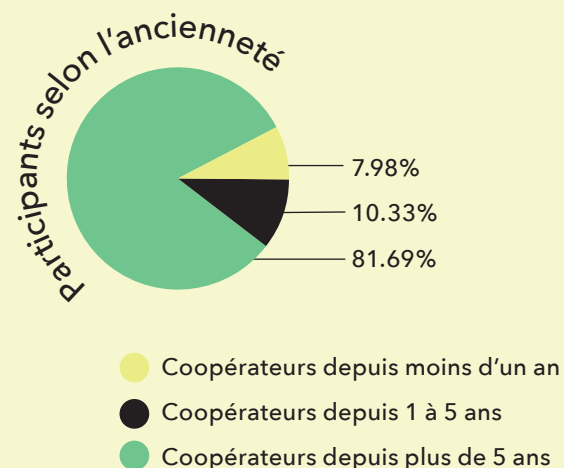
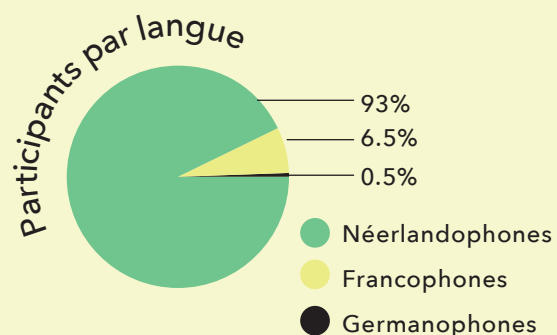
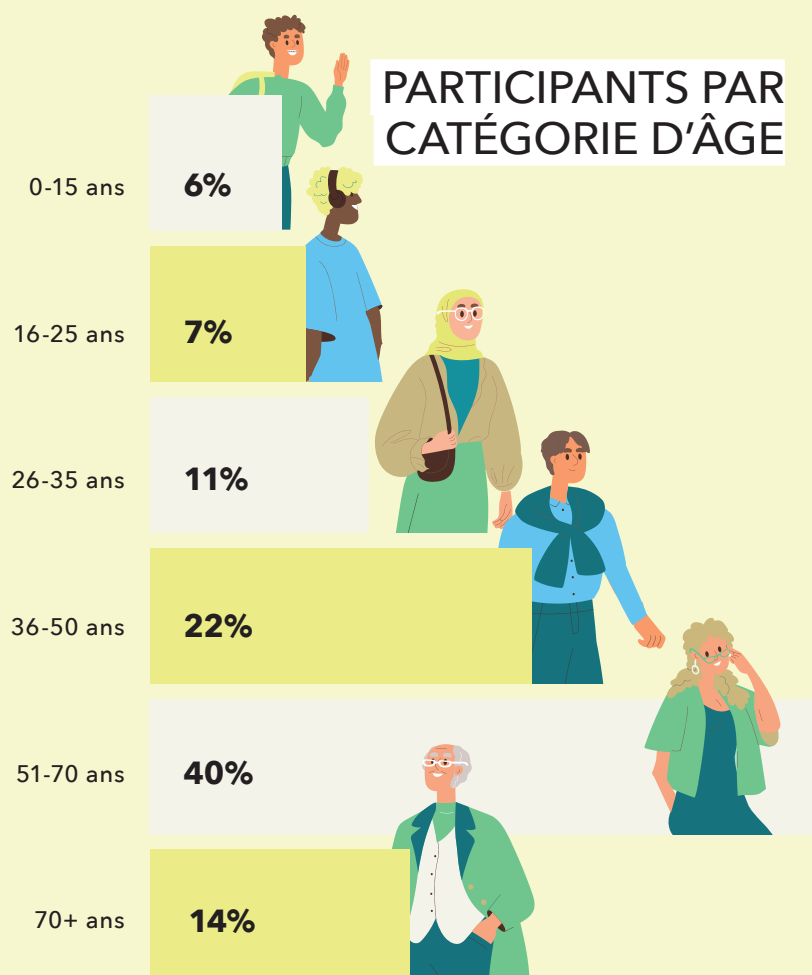


136.333

Nombre de coopérateurs ayant participé aux avantages via le CeraSelect

18.215

Nombre de jeunes ayant participé à ENJOY



NOMBRE DE COMMANDES

Tombolas

Tombola automne* **4.139**
participations

Tombola printemps* **3.759**
participations

Produits

Cartes cadeau Colruyt Mars & Octobre **51.127**

Action Loterie nationale Octobre **46.997**

Bol.com Mai & Octobre **34.998**

Prik&Tik Duvel Octobre **19.459**

Cartes cadeau Dreamland Mars / Mai & Octobre **29.497**

Chèques Waloco* **1.069**

Loisirs & events

Sauna Mars **5.809**

Centerparcs Mars **5.095**

Cera GoodWalk Namur Mars **4.615**

Cera Goodwalk Genk Mars **3.548**

Tour de Cera Mars **3.836**

Musical Red Star Line Octobre **3.801**

Floralies de Gand Octobre **3.496**

Cera on Tour Mars **2.956**

Walibi Mai **2.938**

Dégustations d'huîtres Octobre **2.405**

Foire agricole de Battice* (1.638 avec panier de produits régionaux) **2.030**

Lanterna Magica* **1.498**

Expo Petit Prince* **820**

*Les avantages spécifiques à la Wallonie

SE FAIRE
PLAISIR
ENSEMBLE



ce
ra

Notre participation

La structure participative par paliers permet aux coopérateurs de s'impliquer activement dans le fonctionnement de Cera, et ce aux divers niveaux de l'organisation.

Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 coopérateurs sont représentés par environ 900 membres, qui siègent au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : six à neuf Conseils par province flamande (néerlandophones), un Conseil pour Bruxelles (bilingue), un Conseil pour les cantons de l'Est de la Belgique (germanophone) et sept Conseils pour la Wallonie (francophones).

Ces conseils sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base des coopérateurs, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an. On dénombre trois réunions formelles sous la conduite de leur conseiller régional, et une réunion informelle. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois assemblées formelles dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget destiné à soutenir financièrement ces projets.

Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale, à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages pour les coopérateurs et de la contribution sociétale nationale de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques d'un Conseil ou qui ont une incidence sur une partie importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont traitées par la Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement remplace les budgets additionnels alloués aux grandes zones urbaines dans les autres régions. La RDB a lieu trois fois par an ; elle est composée du président et du vice-président de chacun des CCR wallons ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le président ou le vice-président.

Conseil Consultatif National

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres - son président, son vice-président et deux membres délégués - (180 membres au total), auxquels se joignent lors du CCN plusieurs membres des organes de gestion.

Le Conseil Consultatif National se réunit deux fois par an à Leuven. Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer le Conseil d'Administration, la direction et les collaborateurs de Cera.

Par souci d'exhaustivité, nous précisons que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non actifs (voir aussi 'Notre structure de fonctionnement').

Des groupes pilotes domaine au Conseil Consultatif Sociétal

Le 26 novembre 2021, le Conseil d'Administration de Cera a approuvé la création d'un nouvel organe de participation chapeautant la contribution sociétale.

Depuis 2022, Cera organise sa structure participative sous la houlette du 'Conseil Consultatif Sociétal' (CCS), dont dépendent trois groupes de pilotage liés aux ambitions sociétales, un groupe de travail relatif à la Collection d'art Cera et une réunion de concertation entre les présidents de ces groupes.

Le "lien" est au centre de cet ensemble :

- un lien entre le fonctionnement de notre contribution sociétale et la large base de coopérateurs, en commençant par les Conseils Consultatifs Régionaux
- un lien entre notre contribution sociétale et tous les autres aspects de notre fonctionnement (p. ex. les avantages pour les coopérateurs, les événements, la communication)
- un lien et un enrichissement mutuel entre tous les membres du Conseil Consultatif Sociétal, avec la concertation présidentielle comme élément fédérateur.

Le nouveau modèle constitue un point de départ, que Cera évaluera, adaptera et fera évoluer systématiquement dans les années à venir sur la base de la pratique et avec les membres du Conseil Consultatif Sociétal.

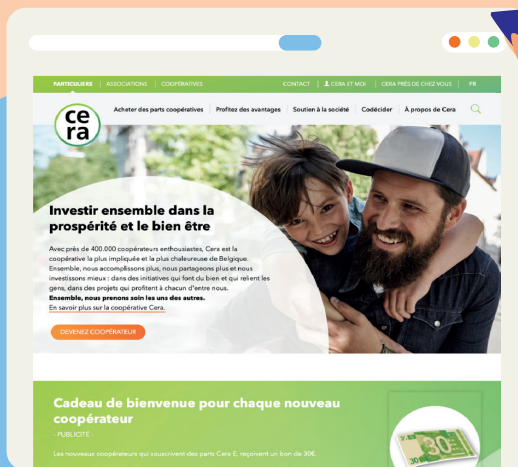
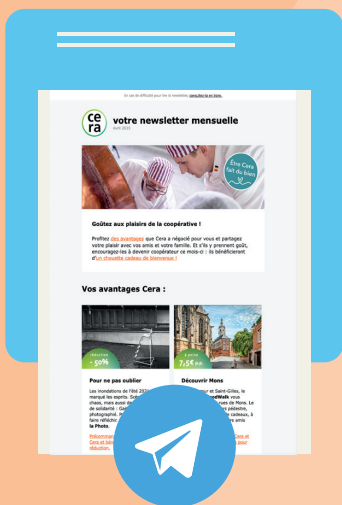
En 2023, Cera poursuivra le déploiement de cette nouvelle manière de piloter la contribution sociétale.

NOTRE PARTICIPATION EN 2022

au 31/12/2022

ATTENTION !
PUBLIC FORT
IMPLIQUÉ

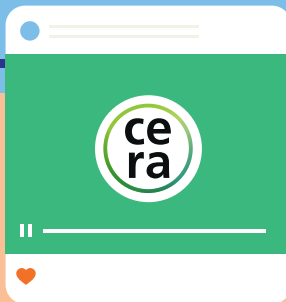
795.327
VISITEURS
UNIQUES SUR
NOTRE SITE
INTERNET



130.261
ABONNÉS
À LA
NEWSLETTER
CERA

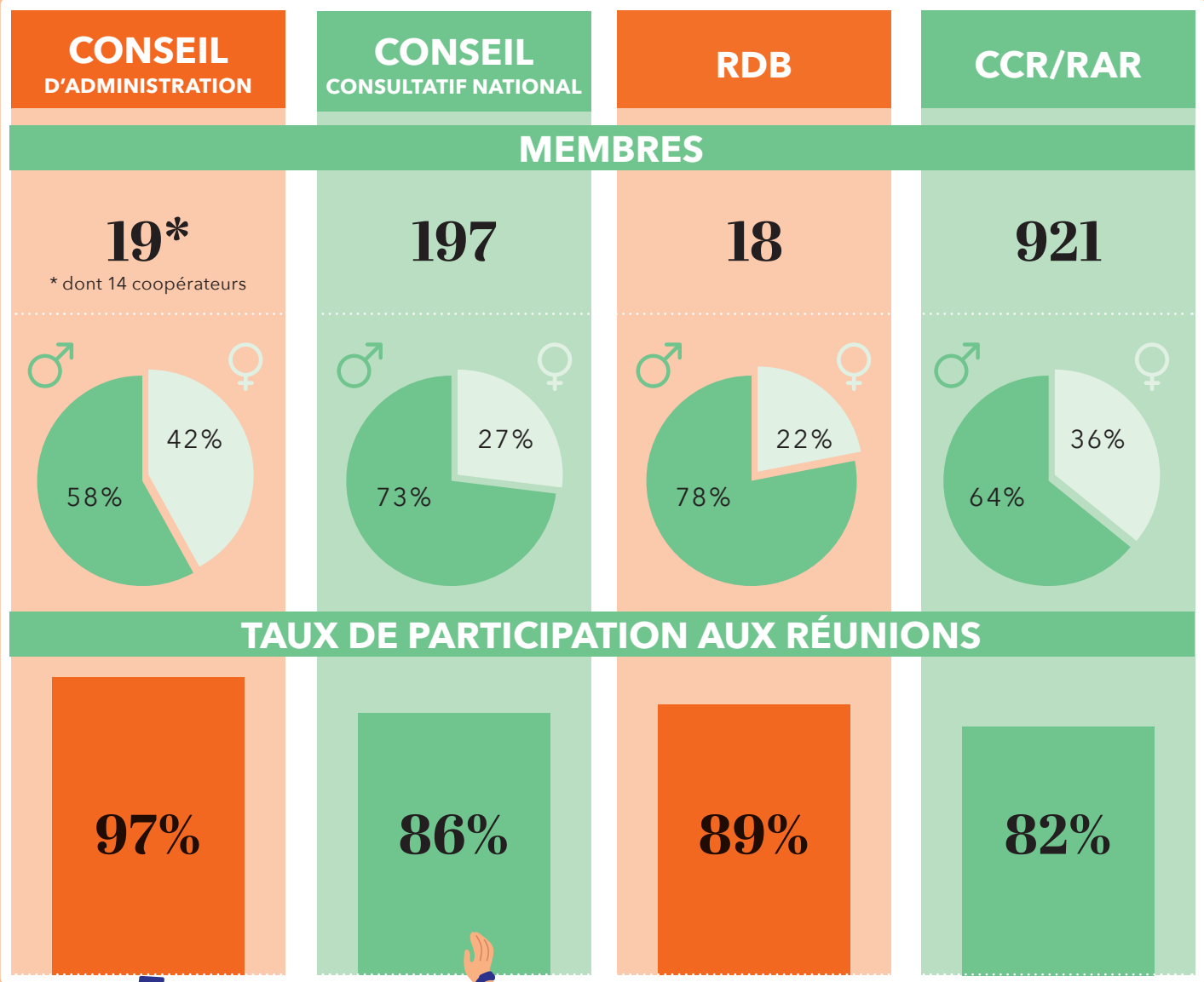


14.798
FOLLOWERS
SUR
FACEBOOK
(FR & NL)



4.807
FOLLOWERS
SUR
INSTAGRAM





NOMBRE DE PARTICIPANTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2022

1.530



Notre contribution sociétale

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.

Tous unis à travers Cera, nos coopérateurs soutiennent des coopératives et des projets pertinents sur le plan sociétal, qui incitent à construire une société dans laquelle chacun peut donner le meilleur de lui-même.

Nos trois ambitions

La coopérative Cera croit à la force de la participation et de la collaboration : ce sont notre moteur, nos moyens et notre fin. Avec nos 400.000 coopérateurs et des centaines d'organisations partenaires, nous déployons la force et l'engagement du collectif pour créer une société qui vise la prospérité et le bien-être, aujourd'hui et demain. Notre contribution sociétale inspire, motive et met en action les coopérateurs et le grand public. Car, ensemble, nous réalisons ce que nous ne pouvons accomplir seuls.

Ensemble, nous créons des liens, de l'impact et du changement. Vers une société durable, solidaire et forte, dont tout le monde bénéficiera en fin de compte. Tout le monde mérite le respect et devrait avoir accès aux droits fondamentaux. Chacun peut contribuer à la société. Même ceux qui se heurtent aux limites des défis physiques ou psychologiques, à la pauvreté ou à la solitude. Nous voulons être la voix de tous les publics. Parce que, ensemble, nous sommes plus audibles, plus grands et plus forts.

C'est pourquoi nous soutenons ces trois ambitions sociétales :

Ambition 1 : Une société solidaire, respectueuse et sans barrières

Nous avons tous des talents et une expérience qui peuvent être précieux pour la société dans son ensemble. Mais dans certains groupes ces compétences sont sous-utilisées en raison de l'isolement social, des préjugés ou de l'inégalité d'accès aux droits fondamentaux tels que l'enseignement, un revenu décent, les soins de santé ou la participation sociale et culturelle.

Nous voulons supprimer ces obstacles et oeuvrer à une société dans laquelle chacun peut participer pleinement et équitablement.

Ici et dans le Sud, où nous soutenons via BRS des organismes de microfinance et encourageons ainsi les entrepreneurs et agriculteurs locaux à prendre les choses en main. Dans notre propre pays, nous voulons créer un lien plus fort avec les habitants du Sud par le biais de nos connaissances et de nos perspectives.

Ambition 2 : Des quartiers chaleureux et accueillants pour tous

Nous voulons que les rues impersonnelles redeviennent des quartiers conviviaux et que les habitants redeviennent des voisins qui se connaissent par leur nom et s'entraident. Nous voulons aider à construire des quartiers qui forment un tout et qui font attention à ceux qui ont des difficultés. Des villages et des quartiers forts peuvent offrir des solutions aux défis locaux en termes de sécurité routière, de mobilité, d'environnement, de santé, d'espaces publics verdoyants, de diversité culturelle, de circuits courts et d'esprit d'entreprise, de recyclage local, de lutte contre la solitude, etc. Que ce soit dans les villes, les communes ou « à l'extérieur », car chaque contexte connaît ses propres problèmes ou besoins. Ensemble, nous voulons créer des communautés locales fortes comme moteur d'une société vigoureuse offrant un maximum d'opportunités à tous les habitants.

Ambition 3 : Des coopératives solides et largement soutenues

Que ce soit par le biais d'initiatives citoyennes, d'entrepreneurs qui unissent leurs forces ou de collaborateurs qui souhaitent résolument travailler d'une autre manière, les coopératives offrent une réponse efficace et flexible aux défis économiques et sociétaux actuels. C'est pourquoi nous promovons ce modèle dans chaque secteur en tant que forme juridique à part entière auprès

de nos coopérateurs et du grand public, en accordant une attention particulière aux jeunes comme moteurs de futures coopératives. Nous mettons en place de nouvelles coopératives ou des coopératives potentielles amenées à devenir des acteurs solides. Nous renforçons le fonctionnement des coopératives débutantes ou établies par le biais du coaching, de conseils et d'un accompagnement.

Nous encourageons les personnes à faire elles-mêmes appel aux coopératives en tant que citoyens et clients et à adapter des modes de consommation, de vie et de travail responsables. Nous collaborons ainsi activement à une économie dotée d'un ancrage local fort.

Nos valeurs

Avec nos coopérateurs, nous générons un impact sociétal durable, en collaboration avec de nombreux partenaires, de manière solidaire et dans le respect de chacun.

Participation

Cera, avec ses coopérateurs et ses nombreux partenaires, stimule la société à élargir ses horizons. Elle encourage les interactions entre les organisations, entre les secteurs, entre la sphère politique, la pratique et la recherche, entre les projets nationaux et locaux, entre les communautés, entre le Nord et le Sud. Cera est ainsi un catalyseur de nouvelles collaborations où la synergie et le dialogue jouent un rôle central. Nous souhaitons que nos projets bénéficient d'une large base de soutien et s'intègrent durablement.

La solidarité

Cera met l'accent sur la responsabilité commune. Les défis auxquels notre société doit faire face aujourd'hui exigent des solutions où tout le monde est impliqué et auxquelles tout le monde peut contribuer. Les coopérateurs de Cera jouent à ce titre un rôle actif. La cohésion sociale, l'empathie et la participation en sont les concepts clés. Cera valorise la solidarité spontanée, met en avant la réciprocité et favorise l'émancipation. Nous encourageons la participation des citoyens et le bénévolat dans le cadre des projets.

Respect de chacun

Cera reconnaît l'importance de chaque personne : en tant qu'individu et en tant que membre de son environnement et de la société. Chacun a des talents, des compétences et une expérience qui diffèrent, ce qui est précieux pour la société dans son ensemble. La voix de chacun mérite d'être écoutée. Cera accorde, à cet égard, une attention toute particulière aux personnes en difficulté. Le respect repose sur l'écoute, l'égalité et la tolérance. La participation et l'implication sont significatives. Essentielles même.

Tout le monde doit pouvoir prendre ses responsabilités et développer pleinement ses compétences. Parce que l'accomplissement de soi va de pair avec les intérêts collectifs et que la prospérité va de pair avec le bien-être.

Contribution sociétale régionale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative.

Ce sont les membres des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) qui évaluent les demandes d'aide financière introduites pour des projets locaux, et qui décident quels projets sont soutenus ainsi que du montant. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional. Les sociétaires locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une caisse de résonance aux projets sociétaux de Cera.

Les membres CCR sont attentifs à la fois à la qualité des projets, en phase avec les trois ambitions sociétales, et à la valorisation de la base locale de coopérateurs. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Il va de soi que chaque CCR a aussi sa propre spécificité, qui est déterminée notamment par la diversité et la personnalité des membres du CCR eux-mêmes, les particularités de la région et des associations locales et la nature des projets.

NOTRE CONTRIBUTION SOCIÉTALE RÉGIONALE EN 2022

au 31/12/2022

CCR : Conseils Consultatifs Régionaux
RDB : Réunion des Bureaux des CCR

LE LOCAL
D'ABORD

45

CONSEILS
CONSULTATIFS
RÉGIONAUX (CCR)



PROJETS
APPROUVÉS

CCR 571

RDB 19

MEMBRES CCR

CCR 921

RDB 18



MONTANT TOTAL
ALLOUÉ AUX PROJETS

CCR 1.361.990 €

RDB 128.116 €

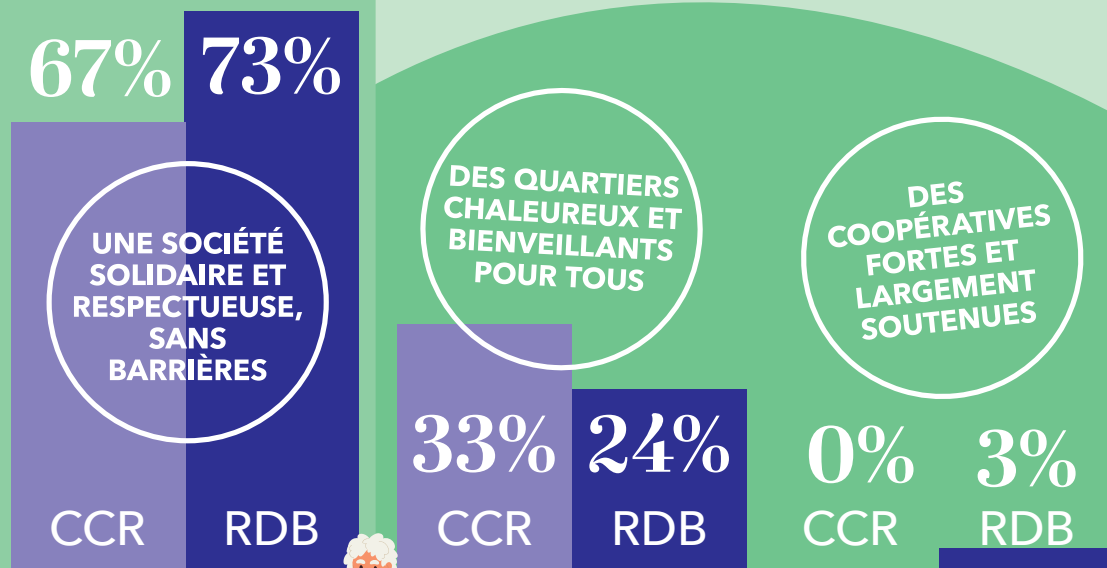


MONTANT MOYEN
ALLOUÉ PAR PROJET

CCR 2.385 €

RDB 6.743 €

RÉPARTITION PAR AMBITION



Contribution sociétale nationale

Pour chacune de ses 3 ambitions sociétales, Cera investit également dans des projets, initiatives et campagnes d'envergure nationale et dans la prestation de services, souvent avec une grande implication de ses coopérateurs. Pour ce faire, Cera collabore avec une centaine d'organisations partenaires issues du secteur non marchand, de la recherche, de l'enseignement, d'acteurs du terrain, de fondations et d'instances publiques.

Portefeuille de projets

Pour chaque ambition, des programmes et sous-programmes sont définis – en concertation avec le Conseil Consultatif Sociétal (CCS) – afin de donner une orientation claire à la contribution sociétale. Ces programmes décrivent clairement l'impact sociétal visé. L'approche par portefeuille de projets permet de définir un cadre clair pour le développement de nouvelles actions.

L'implication des coopérateurs

Il s'agit d'un point d'attention important pour lier davantage encore la contribution sociétale à l'expérience globale des coopérateurs. Grâce à sa large base de coopérateurs, Cera peut jouer un rôle unique de caisse de résonance, permettant de faire émerger des questions sociales actuelles, d'interpeller et d'inspirer de nombreuses personnes sur ces enjeux.

Cera encourage ses coopérateurs à participer à son fonctionnement. Divers webinaires, journées d'étude et expositions relatifs à notre contribution sociétale sont proposés et les coopérateurs peuvent également s'investir personnellement dans des projets spécifiques. L'impact sociétal est également abordé dans des avantages spécifiques, comme les promenades Cera GoodWalk, qui guident les coopérateurs dans une ville en révélant des projets soutenus par Cera, un peu à l'image du Tour de Cera, où les coopérateurs sont invités à découvrir des exemples de notre contribution sociétale le long de balades à vélo.

Dans le cadre de campagnes, Cera transpose les thèmes de ses ambitions sociétales dans de grands pans de sa communication et des activités pour les coopérateurs.

Quelques projets nationaux en détail

Ambition 1 : Une société solidaire, respectueuse et sans barrières

Construire une société respectueuse de la démence

En Flandre et à Bruxelles, 141.000 personnes souffrent de démence. D'ici 2070, ce groupe devrait compter 283.000 personnes. En collaboration avec le Centre d'expertise Dementie Vlaanderen, Cera mise sur une image nuancée de la démence.

En 2022, Cera a organisé pas moins de cinq webinaires gratuits sur ce thème. Nous avons donné la parole à des experts, des aidants proches et des personnes atteintes de démence. Nous avons également lancé un appel afin que douze maisons de repos et de soins ou centres de soins de jour en Flandre organisent des séances de lecture conjointe pour les personnes âgées. En collaboration avec le Centre d'expertise Dementie Vlaanderen, Alzheimer Liga Vlaanderen et Radio 1, nous avons lancé la série de podcasts MISTLICHT. Fin 2022, elle a déjà été écoutée par 53.000 personnes.

Oser parler des problèmes psychiques

De nombreux préjugés et malentendus entourent les problèmes psychiques et la vulnérabilité psychique. Cependant, 1 personne sur 4 y est confrontée de son vivant. En 2021 et 2022, Cera et 'Te Gek!?' ont lancé une campagne à propos de la dépression. À cet égard, quelque 734 coopérateurs ont assisté à la représentation « Ik ben de walvis ». Avec TEJO, Therapeuten voor Jongeren, nous organisons une exposition itinérante. Nous avons encouragé les coopérateurs de Cera à poser leur candidature en tant que bénévoles dans l'une des 18 implantations locales de TEJO. Et avec Similes, nous avons lancé en octobre le Warme Babbel, pour les proches d'une personne souffrant de problèmes psychiques.

Renforcer les jeunes ayant un passé de réfugiés par l'image et la voix

Le 'Project Ananas' est une collaboration entre Cera, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et Tumult, visant à rendre visible l'univers des jeunes ayant un passé de réfugiés et à articuler leurs besoins et souhaits communs.

Avec ce projet, nous veillons non seulement à ce que les jeunes soient source de discussion, mais aussi à ce qu'ils en fassent partie. Le nom du projet a été choisi par les jeunes eux-mêmes, Ana-Nas signifie « Je suis les gens » en arabe.

Les jeunes prennent le projet en main sous la houlette de bénévoles issus de l'aide à la jeunesse. Ils se concentrent sur des rencontres agréables, se réunissent chaque mois et partent en camp. Les jeunes bénéficient de conseils en matière de 'story telling', de politique et de communication, mais aussi et surtout d'un espace sûr dans lequel ils peuvent être eux-mêmes. Grâce à des campagnes de plus grande envergure comme 'Hello', 'De Geluksbrengers' et 'Taste of home', l'acceptation par le grand public des jeunes réfugiés s'accroît. Ces jeunes gens éprouvent souvent des difficultés à se connecter au monde dans lequel ils se retrouvent et peuvent avoir besoin d'aide pour de très petites choses. Avec Good Company by Cera, les coopérateurs s'engagent en tant que bénévoles. Un bonjour et un bienvenue sont la base du bonheur des jeunes réfugiés.

Ambition 2 : Des quartiers chaleureux et accueillants pour tous

Lokale Helden

Lokale Helden, c'est l'occasion d'offrir une scène aux talents locaux. Car chaque petit groupe qui se trouve un jour sur une grande scène commence à un niveau très local. Dans un grenier, un garage ou une maison de jeunes. En outre, notre partenaire VI.BE a étudié et démontré que la musique rassemble et connecte les gens à travers les cultures et les générations. Il est logique que Cera y attache beaucoup d'importance.

Grâce à un appel à projets, nos CCR ont pu aider les "héros locaux" qui en avaient formulé la demande en fournissant un budget pour leur événement.

- 55 initiatives ont été soutenues par un CCR (soit pas moins de 40% des initiatives)
- 21 CCR ont apporté leur soutien

Plus de la moitié des organisateurs indiquent qu'ils n'auraient pas pu organiser d'événement sans ce soutien de Cera. Au total, 29.000 visiteurs ont profité de talents locaux à l'occasion de Lokale Helden.

Les CRAC Noix

Les CRAC Noix, ce sont des citoyens qui veulent une société où chacun peut donner le meilleur de soi. Concrètement, nous avons appelé nos coopérateurs, dans toute la Flandre ainsi que dans la région de Verviers en Wallonie, à ramasser et donner leurs noix. Résultat : plus de 10.000 personnes ont rassemblé 30.000 kilos de noix, qui ont ensuite été confiées à 85 centres pour personnes en situation de handicap. Cela a non seulement donné lieu à des rencontres particulières et inspirantes, mais aussi à une quantité de travail utile pour les bénéficiaires de ces centres ! Avec beaucoup de soin et d'amour, ils ont décortiqué les noix, pour que nous puissions les presser en vue d'en extraire une délicieuse huile de noix. Un produit local plein de saveur et de chaleur, comme notre coopérative.

Générationnaires solidaires

'Générationnaires solidaires' est un appel à projets visant à promouvoir et soutenir des initiatives citoyennes solidaires (émergentes ou en croissance), qui renforcent le lien social entre les générations et améliorent le quotidien de chacun. Cet appel est organisé en Belgique francophone et permet de mettre en avant et de soutenir financièrement les citoyens qui s'engagent. Les jeunes sont également concernés, étant donné que les écoles bénéficient d'un soutien spécifique pour encourager les élèves à mettre en place des projets locaux de solidarité.

83 projets ont été introduits lors de la sixième édition de 2022. Il n'est pas inhabituel de trouver dans les dossiers introduits des organisations ayant déjà bénéficié d'un soutien de Cera par le passé ou que Cera découvre justement après l'appel à projets. Chaque année, des membres du CCR sont également invités à la remise des prix. Pour cette édition, 5 représentants de Cera se sont mobilisés !

Ambition 3 : Des coopératives solides et largement soutenues

Kenniscentrum Coöperatief Ondernemen - Post-graduat

Dix-neuf étudiants - dont 10 coopérateurs de Cera - ont terminé leurs études en septembre 2022 dans le cadre du post-graduat en entrepreneuriat coopératif mis en place au sein du Kenniscentrum Coöperatief Ondernemen (KCO). Le post-graduat a débouché sur diverses thèses passionnantes en lien avec la réalisation de l'ambition de Cera « des coopératives solides et largement soutenues ». Quelques collaborateurs de Cera y ont également donné des cours avec les professeurs de la KU Leuven. Avec la signature d'un nouvel accord de collaboration entre Cera, le Boerenbond et la KU Leuven, le KCO entre dans une troisième phase (2022-2025) avec de nouveaux objectifs et un niveau d'ambition élevé.

Formation et accompagnement des coopératives

15 administrateurs de 7 entreprises coopératives ont participé à notre formation de deux jours pour membres d'un Conseil d'administration de coopératives, à l'automne 2022. Nous comptons 13 administrateurs issus également de 7 coopératives pour notre formation de quatre jours destinée aux administrateurs de coopératives agricoles. Via le projet ' Do It Coop ', nous avons coaché pas moins de 80 coopératives francophones (en devenir) avec Crédal. En 2022, Cera a elle-même accompagné 36 coopératives néerlandophones issues de secteurs très divers par le biais de conseils et d'un coaching, avec un pourcentage de satisfaction de pas moins de 98% !

L'habitat coopératif

L'enquête de Cera sur les besoins en logement et l'habitat coopératif menée auprès de 2.246 Belges a révélé un intérêt pour l'habitat coopératif. Il n'est donc pas étonnant que le développement des coopératives d'habitat connaisse une accélération en Flandre. Dans le cadre de ce projet Cera, qui considère l'entrepreneuriat coopératif comme une réponse aux défis du logement, les autorités flamandes ont lancé un appel à cinq villes et communes désireuses de se lancer dans des projets d'habitat coopératif. Avec différentes conférences sur l'habitat coopératif, nous avons inspiré des participants à Courtrai, Hasselt, Anvers, Knokke, Bruxelles et Louvain. La conférence Horizon 2050 ' Circulair en coöperatief bouwen en wonen: van droom naar daad ' (Construction et habitat circulaires et coopératifs : du rêve à l'acte), avec Thomas Rau comme intervenant principal, a attiré l'attention de plus de 500 personnes qui ont participé aussi bien en direct qu'en ligne.

NOTRE CONTRIBUTION SOCIÉTALE NATIONALE

au 31/12/2022

TOUS
LES UNS
POUR LES
AUTRES

BUDGET TOTAL
Projets nationaux **2.407.598 €**

68

PROJETS

BUDGET
ALLOUÉ PAR
AMBITION

33

UNE SOCIÉTÉ
SOLIDAIRE ET
RESPECTUEUSE,
SANS
BARRIÈRES

997.686 €

20

DES QUARTIERS
CHALEUREUX ET
BIENVEILLANTS
POUR TOUS

768.799€

13

DES
COOPÉRATIVES
FORTES ET
LARGEMENT
SOUTENUES

520.154 €

2

COLLECTION D'ART DE CÉRA *
25
* 25 ANS

120.959 €



95.283

achats d'avantages
coopérateurs liés
à la contribution
sociétale



COLLECTION D'ART
DE CERA

5

nouveaux
achats

33.311 €

œuvres en
prêt

39



53

11.652 participants

3.734 coopérateurs

FORMATIONS / WEBINAIRES / EVENTS

126

CONSEILS ET FORMATIONS
AUX ENTREPRISES COOPÉRATIVES

CANAUX DE COMMUNICATION

123.585

VISITEURS UNIQUES

sur les page
des projets

PRESSE

9

COMMUNIQUÉS
DE PRESSE

Cera Coop
News

7

15.493
abonnés

Cera
et l'Art

3

11.334
abonnés

Newsletter
partenaires

5

2.416
abonnés



Contribution sociale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre, dans le cadre de son partenariat avec BRS, sur le thème 'Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud'. Le financement agricole, l'entrepreneuriat coopératif et la bancassurance ne sont pas par hasard les principaux thèmes dans lesquels BRS est active dans le Sud. Il s'agit en effet du cœur de l'histoire coopérative de Cera et d'une expertise avec laquelle BRS offre une plus-value intéressante aux organisations du Sud.

BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux et cultivateurs dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS soutient, en Afrique, Amérique latine et en Asie, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu.

En Belgique, BRS s'engage à informer les citoyens sur la microfinance et la microassurance et à les inciter à cette forme de coopération internationale.

L'une des grandes forces du BRS est le conseil et la formation spécialisés. Pour ce faire, BRS peut compter sur l'engagement de spécialistes bénévoles. En tant que "collègues du même métier", les experts de KBC et de Cera s'engagent à partager leur expérience pratique avec leurs homologues du Sud. Pour cette forme unique de coopération, BRS peut compter sur des membres du personnel actifs et retraités.

BRS Microfinance Coop

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC ont apporté la contribution initiale de 17.500.000 euros. A la fin de l'année 2022, 1.719 coopérateurs particuliers avaient souscrit des parts pour un montant de 4.706.500 euros. Aucune nouvelle émission de parts A pour les particuliers n'est prévue car BRS Microfinance Coop dispose de fonds suffisants.

BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses coopérateurs. Cela est possible parce qu'elle examine minutieusement les organisations dans lesquelles elle investit pour vérifier leur esprit coopératif et leurs qualités financières et sociales. BRS Microfinance Coop investit les fonds collectés dans des institutions de microfinance (IMF) en Afrique, en Amérique latine ou en Asie, qui accordent à leur tour des microcrédits aux entrepreneurs et agriculteurs locaux, ou aux coopératives qu'ils regroupent.

Depuis 2021, les nouveaux prêts de BRS Microfinance Coop sont réservés aux IMF partenaires individuelles étroitement impliquées dans le fonctionnement de BRS asbl (coaching et formation). En outre, BRS Microfinance Coop investit dans des fonds de microfinance spécialisés, axés sur les entrepreneurs ruraux et les agriculteurs en Afrique et en Amérique latine. En 2022, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital d'Incofin cv d'un million d'euros et de prendre une participation d'un million d'euros dans Alterfin cv.

Plus d'informations : www.brs.coop

NOTRE CONTRIBUTION SOCIÉTALE INTERNATIONALE EN 2022

au 31/12/2022



408

Jours de formation et de consultance via BRS

105

Jours de formation via Microfact

145.005 €

Montant des projets internationaux



9

PAYS

14

PROJETS



NOUS
VOULONS
DE
L'IMPACT !

101.983 €

Montant des
services de
consultance

BRS MICROFINANCE COOP

1.719

COOPÉRATEURS

PARTICULIERS
4.706.500 €
21,2%

BRS ASBL
318.000 €
1,4%

22.206.500 €

CAPITAL

BRS Microfinance Coop au
31/12/2022

KBC BANK SA
7.500.000 €
33,8%

CERA SC
9.682.000 €
43,6%

RÉPARTITION PAR RÉGION DES PRÊTS AUX IMF

31%
Amérique
latine

69%
Asie



Cera et le développement durable

Les coopératives jouent un rôle unique dans la réalisation des objectifs de durabilité : elles contribuent à la croissance économique et au développement social durables et prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et d'écologie. Pour Cera aussi, le développement durable constitue un fil rouge dans les différentes facettes de son fonctionnement. Ce n'est donc pas un hasard si « S'investir dans le bien-être et la prospérité » résume parfaitement la mission de Cera.

Cera investit dans la prospérité en tant qu'actionnaire majoritaire de KBC. Grâce à sa présence dans les organes de gestion du groupe KBC, Cera joue un rôle important dans l'encouragement et le soutien du management à traduire concrètement les aspects liés à la durabilité dans toutes les activités du groupe. Ces dernières années, KBC a déjà accompli sur ce plan un parcours dont toutes les parties prenantes de KBC peuvent être fières.

Cera est également un investisseur important dans le bien-être de ses coopérateurs et de la société au sens large. Sa vision prometteuse, réaliste et moderne du développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; des coopératives solides et largement soutenues ; des avantages sociétaux attrayants et durables, la durabilité chez nous.

De durable à plus durable

Les ambitions en matière de durabilité de Cera sont le reflet de la coopérative et de ses sociétaires, qui contribuent à déterminer le rythme du fonctionnement durable de Cera et y collaborent activement. Une enquête révèle que 59% des coopérateurs de Cera ont une affinité supérieure à la moyenne avec le thème du développement durable. Cette attitude se traduit par un comportement concret et durable, tant au niveau du comportement de consommation que de l'engagement volontaire et des aides ponctuelles : 62% des sociétaires de Cera font du bénévolat et 60% s'engagent pour des personnes de leur quartier. Différentes initiatives de Cera en matière de développement durable sont également accueillies positivement. Dans le même temps, les sociétaires ont indiqué ce qu'ils considèrent comme des priorités, et où les efforts de Cera dans les années à venir peuvent donc aller encore plus loin : des projets et des initiatives qui encouragent un mode de vie sain, assurent que ses activités touchent un public varié et sont largement accessibles, tiennent compte de l'accessibilité en transports en commun et à vélo, offrent 'un bon rapport qualité-prix' (tant sur le plan financier que social), étendent largement les principes de durabilité, de commerce équitable et de respect de l'environnement à toutes les initiatives de Cera.

Cera Check!

Compte tenu des attentes des coopérateurs de Cera et dans le contexte du nouveau positionnement de Cera en matière de durabilité, tous les collaborateurs de Cera utilisent l'outil Check!, mis au point par Cera en 2022. Celui-ci permet d'indiquer dans quelle mesure les initiatives prévues par Cera répondent à sa vision en matière de durabilité.

Sur la base de cet outil, Cera pourra à l'avenir rendre compte de manière plus ciblée des réalisations concrètes en matière de développement durable. Cera pourra ainsi informer de manière plus structurée ses parties prenantes concernant ses efforts en matière de durabilité. De plus, ce reporting présente un miroir à la coopérative et lui montre clairement où se situent Cera et ses défis et où Cera, avec ses coopérateurs, veut aller.





Développement de KBC Groupe

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

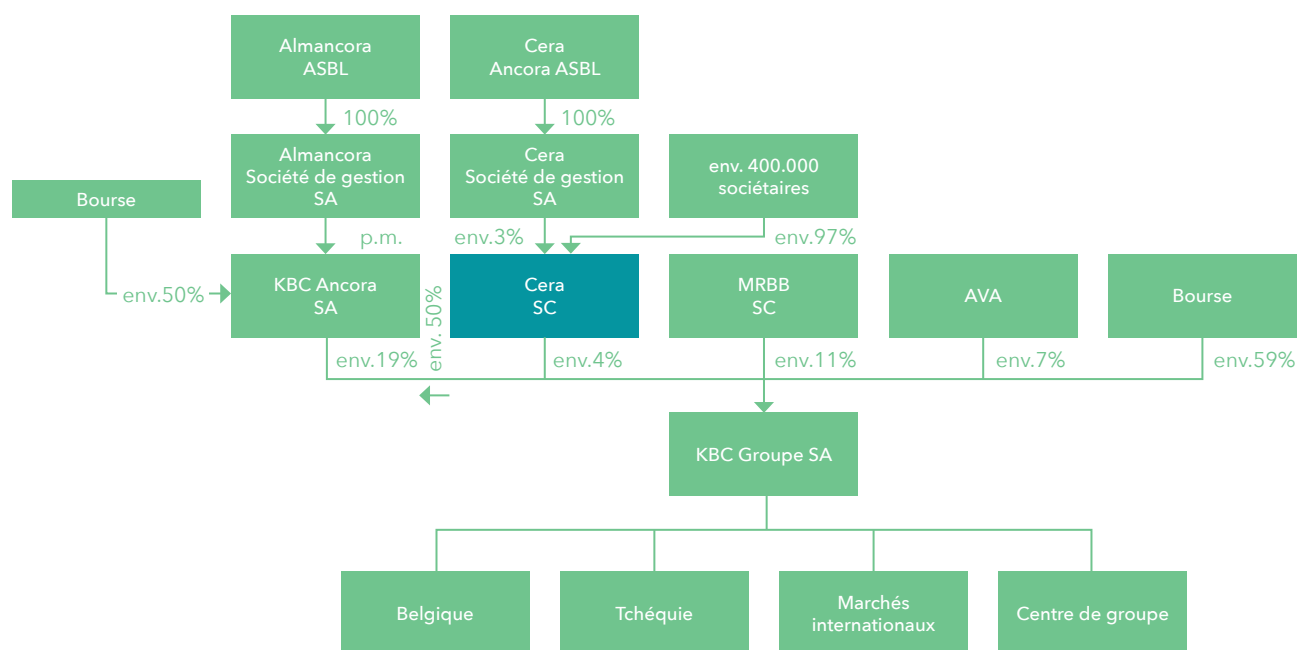
Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'évolution du groupe KBC est par conséquent extrêmement importante pour Cera et l'ensemble de ses coopérateurs. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés du groupe. C'est pourquoi Cera participe de très près à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, sans jamais perdre de vue ses valeurs coopératives.

Cet engagement actif se traduit à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres Actionnaires Stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionariat du groupe. Les parties de la convention des actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Au 31 décembre 2022, leur participation totale dans KBC Groupe s'établissait à 41,13%. Cera et KBC Ancora sont considérées, pour l'application de cette convention, comme une seule et même partie. Ensemble, elles ont apporté 22,31% des actions KBC Groupe.

Au 31 décembre 2022, la position du groupe Cera au sein du groupe KBC se présentait de la manière suivante (pourcentages arrondis) :



(Situation de l'actionariat sur la base des chiffres publiés fin décembre 2022.)

Participation de Cera dans groupe KBC

Participations

Cera détient une participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionnariat de KBC Groupe.

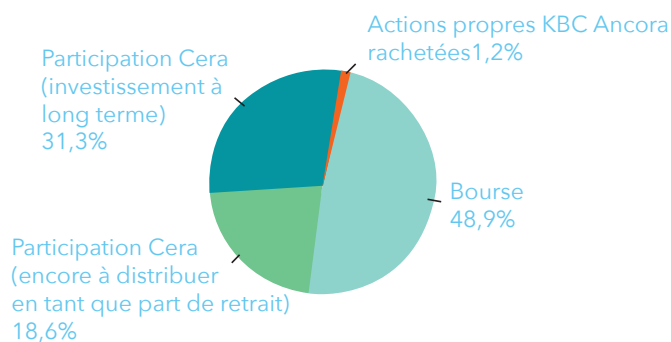
Participation de Cera dans KBC Groupe

La participation de Cera dans KBC Groupe a augmenté de 4,4 millions d'actions au cours de l'année écoulée. À la date du bilan 2022, Cera détenait 15.555.143 actions KBC Groupe, ce qui représente une participation de 3,73% dans KBC Groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2022, la participation de Cera dans KBC Ancora s'établissait à 49,88%. Dans le courant de l'année 2022, Cera a attribué 421.058 actions KBC Ancora (0,54%) au titre de parts de retrait en nature aux sociétaires détenteurs de parts D sortants. Par ailleurs, Cera n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme - en tant que parts de retrait - aux sociétaires détenteurs de parts D sortants (18,60%). D'autre part, d'une participation de 31,28% qui a valeur d'investissement.

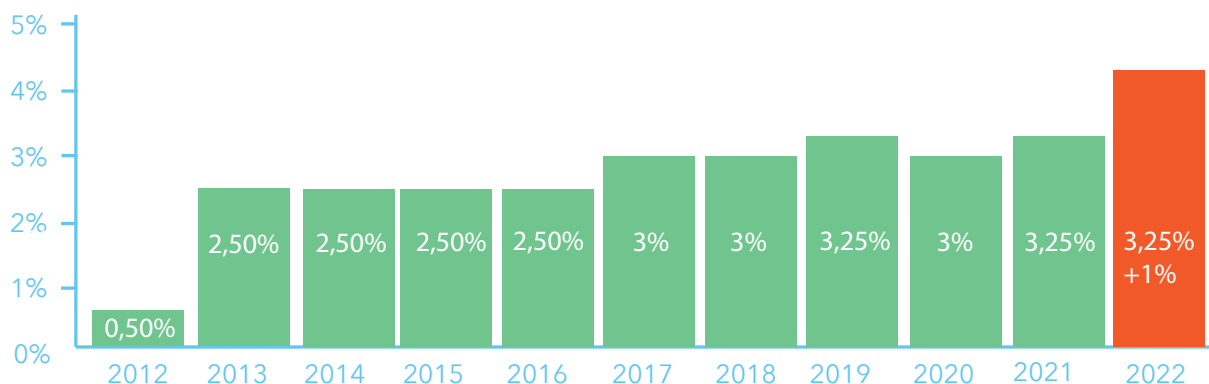


Participation de Cera dans KBC Ancora au 31 décembre 2022

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire transmet une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui s'exprime sur la proposition d'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 3 juin 2023 de distribuer un dividende de 3,25% +1% au titre de l'exercice 2022, soit un dividende total de 4,25%.



Évolution du dividende coopératif





Notre structure de fonctionnement

À la structure opérationnelle classique, qui comprend un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a ajouté une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire compte, outre les administrateurs délégués (minimum deux) et les administrateurs externes (minimum trois), des représentants des coopérateurs (minimum six). Le Conseil d'Administration peut également accueillir un membre du Comité management. La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont détaillés ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les coopérateurs de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non actifs, représentants des coopérateurs membres des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs externes, non actifs (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration peut être complété d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein de KBC Groupe ou sera présenté à cette fin (administrateur D). En date du 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé de 19 membres : 2 administrateurs A, 14 administrateurs B et 3 administrateurs C.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Pour que soient défendus au mieux les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les deux mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des coopérateurs qui, à l'instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Leur nomination tient compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des coopérateurs au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'engagement dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, sur les plans aussi bien de la stratégie que du contrôle.

Les administrateurs A, B et C sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes ses parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion.

La durée du mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le reconduire trois fois pour une durée de quatre ans à chaque fois.

Le mandat des administrateurs délégués peut être reconduit sans limites.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 70e anniversaire de l'administrateur.

Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit au moment où l'administrateur atteint l'âge légal de la retraite.

Le mandat d'un administrateur D prend fin lorsque l'administrateur ne fait plus partie du Comité management de Cera ou n'exerce plus de mandat d'administrateur au sein du groupe KBC.

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Au 31/12/2022, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé comme suit :

Administrateurs-Délégués (administrateurs A)

Franky Depickere
Katelijn Callewaert

Administrateurs représentant les coopérateurs (administrateurs B)

Yvan Jonckheere, président
Johan Massy, vice-président
Dieter Scheiff, vice-président
Koen Albers
Liesbeth Fransen
Daniel Jacquet
Liesbet Okkerse
Jos Peeters
Els Persyn
Mathilde Remy
Ivan T'Jampens
Luc Vandecatseye
Rik Vandermeulen
Katrien Vansteenkiste

Administrateurs externes, non exécutifs (administrateurs C).

Erik Clinck
Heidi Loos
Nele Smets



Conseil d'Administration, photo prise le 27.01.2023

Le tableau ci-après présente la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté.

Lors de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à onze reprises (dont une fois avec prise de décision par écrit), le Comité audit à six reprises, le Comité nominations à six reprises et le Comité rémunérations à trois reprises.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Koen Albers	2024		11				
Katelijjn Callewaert	2023	11					
Erik Clinck	2023			11	6		
Franky Depickere	2024	11					
Liesbeth Fransen	2026		10				
Daniel Jacquet	2024		11				
Yvan Jonckheere, président	2024		11			6	3
Heidi Loos	2026			11	6		
Johan Massy, vice-président	2024		11			6	3
Liesbet Okkerse	2024		11				
Jos Peeters	2023		11				
Els Persyn	2023		9				
Mathilde Remy	2023		7				
Dieter Scheiff, vice-président	2024		11			6	3
Nele Smets	2025			11			
Ivan T'Jampens	2024		11				
Luc Vandecatseye	2024		11		6		
Rik Vandermeulen	2024		11		6		
Katrien Vansteenkiste	2024		11				

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, par les dispositions pertinentes du Code des sociétés et des associations et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Cera : www.cera.coop, sous la rubrique : À propos de Cera/Publications et téléchargements/Documents juridiques.

La quasi-intégralité des membres a assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, que prépare le Bureau du Conseil d'Administration (le 'Bureau'), lequel était composé de la manière suivante au 31 décembre 2022 :

Yvan Jonckheere (président)
Katelijjn Callewaert
Franky Depickere
Johan Massy
Dieter Scheiff

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects qui intéressent Cera soient traités de manière équitable. Le Bureau n'est pas exclusivement chargé de l'établissement de l'ordre du jour. Certaines des présentations au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les faire amender ou demander d'en approfondir certains aspects.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2022 les points suivants, entre autres :

- La Stratégie Cera 2025
- La gestion des risques au sein du groupe Cera
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC
- Planification financière à long terme du groupe Cera
- L'évaluation des immobilisations financières
- Achat par Cera d'actions KBC Groupe supplémentaires
- Préparation de l'Assemblée Générale (Ordinaire et Extraordinaire) de Cera du 11 juin 2022
- Proposition de réduction de la valeur d'apport des parts C
- Proposition de renouvellement du mandat d'un administrateur A, de deux administrateurs B et d'un administrateur C
- Proposition de renouvellement du mandat et de fixation de la rémunération du commissaire
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2022-2023
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux coopérateurs de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2022
- La décision d'autoriser les démissions volontaires en 2023, d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de les calculer au prorata s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10% de la somme des apports libérés pour les actions ou de 10% du nombre de coopérateurs
- Le budget de Cera pour 2023
- Évaluation cycle CCS et fonctionnement des CCR
- L'apport et le nombre de coopérateurs
- Le sociétariat sous tous ses aspects
- La contribution sociétale
- L'évaluation annuelle de la convention d'actionnaires.
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora.

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités évoluent au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions et se voient déléguer des compétences par le Conseil.

Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Il est notamment chargé du contrôle interne de la position financière, des résultats, du traitement comptable et des mécanismes de contrôle en vue de l'édition de rapports à l'attention du Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2022, le Comité audit était composé des personnes suivantes :

Erik Clinck (président)

Heidi Loos

Luc Vandecatseye

Rik Vandermeulen

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils n'assistent toutefois pas à la partie de la réunion au cours de laquelle des avis sont adressés au Conseil d'Administration.

Le président du Comité audit fait rapport oral lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit chacune des réunions du Comité audit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Le Comité audit s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé.

En 2022, le Comité audit a abordé les points suivants, entre autres :

- Le projet de comptes annuels et le projet de rapport annuel de Cera pour l'exercice 2021
- Le projet de rapport du commissaire à propos des comptes annuels et du rapport annuel de Cera au 31 décembre 2021
- Le projet de comptes annuels consolidés pour l'exercice 2021
- Le contrôle budgétaire 2021, le suivi budgétaire Cera au 31 décembre 2021 et le budget Cera pour 2022
- L'examen des chiffres semestriels Cera
- Planification financière à long terme du groupe Cera
- L'évaluation des immobilisations financières
- Achat par Cera d'actions KBC Groupe supplémentaires
- Proposition de réduction de la valeur d'apport des parts C
- Proposition de renouvellement du mandat et de fixation de la rémunération du commissaire
- Contrôle de l'organisation administrative/contrôle interne et audit interne
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2022-2023
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux coopérateurs de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2022
- Le budget de Cera pour 2023
- Planning d'audit du commissaire
- L'accord de partage des coûts avec KBC Ancora.

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il garantit, d'une manière générale, le déroulement objectif et professionnel des processus de nomination et de reconduction des mandats d'administrateur. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative.

Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni une fois.

Au 31 décembre 2022, le Comité nominations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Johan Massy

Dieter Scheiff

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Il formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative.

Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à trois reprises.

Au 31 décembre 2022, le Comité rémunérations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Johan Massy

Dieter Scheiff

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et aux autres liens contractuels entre, d'une part, Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion et les membres du Comité de gestion journalière de Cera et, d'autre part, Cera. Ce règlement fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera.

Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite visant à éviter les abus de marché font partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. Elles prévoient notamment l'établissement d'une liste d'initiés, la fixation de périodes d'interdiction annuelles et une obligation de notification, au compliance officer, des opérations sur titres du groupe effectuées par des administrateurs.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non actifs)

Les indemnités accordées aux administrateurs B et C tiennent compte des responsabilités qui leur sont confiées et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité forfaitaire à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils ont assisté.

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier, composé d'une indemnité forfaitaire supérieure, mais d'aucun jeton de présence. Par ailleurs, les administrateurs B et C qui font partie du Comité d'audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils ont assisté. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité forfaitaire, mais pas de jetons de présence. Les membres des Comités nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, mais uniquement une indemnité kilométrique. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

(en euros)	Conseil d'Administration Fixe	Conseil d'Administration Jetons de présence	Comité audit Fixe	Comité audit Jetons de présence	TOTAL
Koen Albers	8.230	7.600			15.830
Erik Clinck	8.230	7.600	7.600		23.430
Liesbeth Fransen	8.230	6.840			15.070
Daniel Jacquet	8.230	7.600			15.830
Yvan Jonckheere, président	48.758	0			48.758
Heidi Loos	8.230	7.600		3.040	18.870
Johan Massy, vice-président	18.362	7.600			25.962
Liesbet Okkerse	8.230	7.600			15.830
Jos Peeters	8.230	7.600			15.830
Els Persyn	8.230	6.080			14.310
Mathilde Remy	8.230	5.320			13.550
Dieter Scheiff, vice-président	18.362	7.600			25.962
Nele Smets	8.230	7.600			15.830
Ivan T'Jampens	8.230	7.600			15.830
Luc Vandecatseye	8.230	7.600		3.040	18.870
Rik Vandermeulen	8.230	7.600		3.040	18.870
Katrien Vansteenkiste	8.230	7.600			15.830
TOTAL	200.702	117.040	7.600	9.120	334.462

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée par contrat. Elle se compose d'une rémunération forfaitaire, de la mise à disposition d'une voiture de société ou du paiement d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, lequel comporte notamment une assurance complémentaire vieillesse ou de survie, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient d'aucune option sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, l'ensemble des administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu une indemnité de 1.180.128 euros au total, dont 232.755 euros d'indemnité variable. En vertu de l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité forfaitaire des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora, à hauteur de 20%.

Mandats

Au 31 décembre 2022, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC l'étaient par les personnes suivantes :

KBC Groupe SA

Franky Depickere	Membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et compliance
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Global Services SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Bank SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration

KBC Assurances SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

CBC Banque SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du Comité rémunérations
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration

Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

Commissaire

Le contrôle externe est exercé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Kenneth Vermeire.

Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle de la sorte les activités du comité. En plus d'entretenir de nombreux contacts informels, les membres du Comité de gestion journalière se sont réunis à onze reprises en 2022.

Au 31 décembre 2022, le Comité de gestion journalière était composé de :

Franky Depickere

Katelijn Callewaert

Comité management

Le Comité de gestion journalière est assisté dans l'exécution de ses tâches, sous sa propre responsabilité, par le Comité de direction et, en concertation avec ce dernier, pour des tâches spécifiques, par d'autres membres du personnel de Cera.

Au 31 décembre 2022, le Comité management était composé de :

Franky Depickere (président)

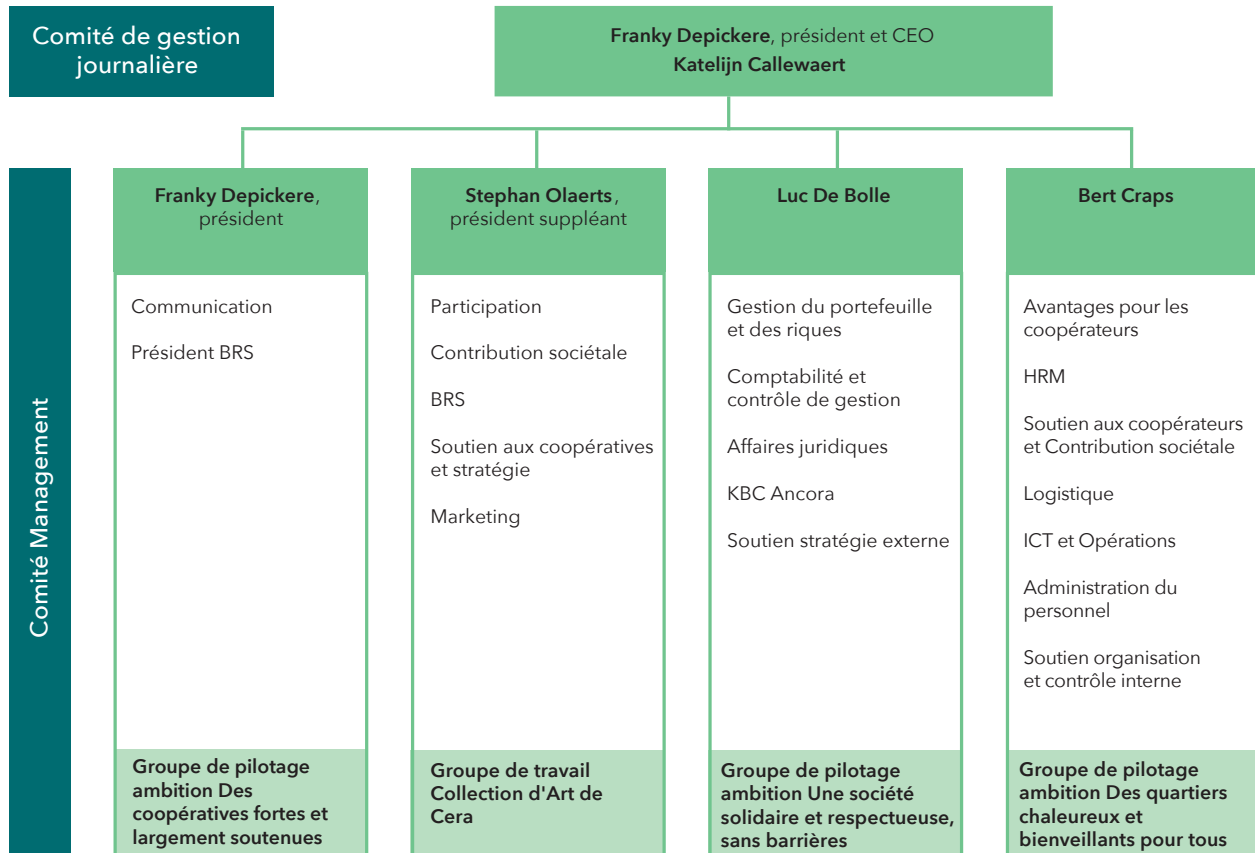
Bert Craps

Luc De Bolle

Stephan Olaerts

En 2022, le Comité management s'est réuni à 22 reprises.

Au 31 décembre 2022, l'organigramme se présentait comme suit :



Rapport spécial de l'administrateur statuaire

Conformément à l'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, l'administrateur statuaire rend compte par les présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2022, veillé à réaliser les conditions d'agrément visées à l'arrêté royal.

Constitution

Cera SC a été constituée le 15 mars 1935, mais les racines de Cera remontent à 1892 (Caisses Raiffeisen).

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen – forment depuis plus de 130 ans les bases de la coopérative Cera.

Adhésion volontaire et ouverte

L'administrateur statuaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de sociétaires ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société.

En 2022, 13.234 nouveaux coopérateurs ont souscrit des parts E de Cera et 6.825 coopérateurs existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Aucune affiliation n'a été refusée. Au cours de l'exercice écoulé, il y a eu 3.300 démissions volontaires et 4.059 démissions de plein droit. Aucune demande de démission n'a été refusée et il n'y a eu aucune exclusion.

Au 31 décembre 2022, Cera comptait 387.709 coopérateurs.

Égalité des droits et des obligations par catégorie de parts

Cera a émis des parts B, C, D et E. Au sein de chaque catégorie, les parts confèrent des droits et obligations identiques.

Les statuts limitent le droit de vote de chaque coopérateur à 10% des voix.

Conformément à l'article 18 des statuts, toute part, indépendamment de sa catégorie, donne droit à une voix, étant entendu qu'aucun coopérateur ne peut prendre part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des parts présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2022 portant sur l'exercice 2021, le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles. Il le sera lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2023 relative à l'exercice 2022 également.

1.530 coopérateurs étaient présents à l'assemblée Générale (Ordinaire et Extraordinaire) de Cera du 11 juin 2022.

Administration, participation et contrôle

Administration

Cera SC est administrée par un administrateur statuaire, Cera Société de gestion SA. Le mandat d'administrateur statuaire n'est pas rémunéré.

Les coopérateurs de Cera sont largement représentés au Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, qui était composé comme suit au 31 décembre 2022 :

- 2 administrateurs délégués (administrateurs A)
- 14 administrateurs non actifs, représentants des coopérateurs (administrateurs B)
- 3 administrateurs externes non actifs (administrateurs C)

Les administrateurs B sont les représentants des coopérateurs qui, à l’instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Ils siègent dans les organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (Conseil Consultatif Régional et Conseil Consultatif National). Il est tenu compte pour cette nomination d’une répartition géographique des mandats. La large représentation des coopérateurs au Conseil d’Administration contribue à la qualité de l’engagement dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional. Les administrateurs B sont toujours majoritaires au Conseil d’Administration.

Structure de participation

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l’organisation. Les quelque 400.000 coopérateurs de Cera sont représentés par environ 900 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Commissaire

KPMG Réviseurs d’entreprises s’est vu accorder le mandat de commissaire avec M. Kenneth Vermeire comme représentant permanent.

Dividende modéré et constitution de réserves

Affectation des résultats

Pour pouvoir satisfaire à ses obligations vis-à-vis des coopérateurs détenteurs de parts D sortants, une partie statutaire du bénéfice est ajoutée chaque année à la réserve EDC. Voir aussi pp. 85 dans ce rapport annuel.

En outre, l’Assemblée Générale décide chaque année de l’attribution d’un dividende. Le solde est en principe ajouté aux réserves disponibles.

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu’investisseur sociétal.

Le dividende peut fluctuer d’une année à l’autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d’agrément du CNC. Ce pourcentage est plafonné à 6% depuis 1996.

Pour l’affectation proposée du résultat de l’exercice 2022, nous vous renvoyons à la p. 89 dans ce rapport annuel. Pour l’exercice 2022, le Conseil d’Administration propose à l’Assemblée Générale du 3 juin 2023 de distribuer un dividende brut de 4,25% (3,25% + 1% exceptionnel).

Part de retrait

Conformément à l’article 9 des statuts, les coopérateurs sortants qui détiennent des parts B, C et/ou E ont droit au remboursement du montant réellement libéré pour ces parts. Les coopérateurs détenteurs de parts D sortants ont droit, par part D, à l’attribution de 4,2 actions KBC Ancora et à un excédent de dividende capitalisé. Voir aussi p.83 dans ce rapport annuel.

Affectation du solde de liquidation

En cas de dissolution et de liquidation, le patrimoine restant après apurement du passif et après paiement aux coopérateurs des parts de retrait définies dans les statuts sera attribué, conformément à l’article 37 des statuts, à des fonds existants ou non encore constitués, gérés par la Fondation Roi Baudouin, la Croix-Rouge, l’Unicef et l’UNESCO, la Fédération Nationale contre le cancer et les institutions apparentées, et les Fonds Communautaires pour la Recherche Scientifique.

Avantage économique ou social pour les coopérateurs

Cera crée de la valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des coopérateurs et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe (voir chapitre 'Développement de KBC Groupe').
- Cera réalise un impact sociétal positif (voir chapitre « Nos projets sociétaux »).
- Les coopérateurs jouissent d'avantages uniques sur un vaste assortiment de produits et de services (voir chapitre 'Nos avantages pour les coopérateurs').

Au travers de sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des coopérateurs. Les revenus que Cera tire de cette participation sont en effet affectés à son fonctionnement (avantages pour les coopérateurs, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

En 2022, Cera a dépensé les montants suivants pour son fonctionnement (avantages pour les coopérateurs et réalisation de l'impact sociétal) :

- 1) 4,8 millions d'euros pour la contribution sociétale. Cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct de projets sociétaux aux niveaux régional, suprarégional, national et international.
- 2) 18,8 millions d'euros pour les avantages aux coopérateurs. Il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les coopérateurs, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Les coopérateurs eux-mêmes ont contribué à hauteur de 13 millions d'euros à ces avantages, de sorte que le coût net pour Cera s'élevait à 5,8 millions d'euros.

Mandat d'administrateur non rémunéré

Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré.

Si l'administrateur statutaire exécute une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si l'administrateur statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est accordée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été exécutée. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Comme au cours de toutes les années précédentes, l'administrateur statutaire n'a perçu aucune rémunération de Cera en 2022.

Information et formation

Cera attache une importance considérable à l'information et à la formation, domaines dans lesquels elle investit énormément.

En 2022, Cera a communiqué régulièrement avec ses coopérateurs par le biais des magazines CeraScoop et CeraSelect et, pour les jeunes sociétaires, via les magazines ENGAGE et ENJOY. À cela s'ajoutent le site Internet et des newsletters périodiques, elles aussi diffusées à grande échelle. Le site Internet, les newsletters, les journées d'étude et de partenariat, les webinaires... sont également ouverts au grand public. En 2022, Cera a accueilli 795.327 visiteurs sur son site Internet, comptait 130.261 abonnés à sa newsletter et 21.911 followers sur les réseaux sociaux (voir infographie 'Notre participation').

Cera croit fermement dans le modèle d'entrepreneuriat coopératif. Cera propose aux entrepreneurs coopératifs une prestation de services en matière d'entrepreneuriat coopératif (avec notamment une formation pour les administrateurs et des journées d'étude thématiques), des conseils et de la consultance, ainsi qu'une offre de formations et de rencontres.
(voir : www.cera.coop/fr/coopératives.)

Collaboration entre coopératives

Cera promeut des produits et services locaux, en particulier de coopératives (belges). Dans son choix de fournisseurs (tant pour les besoins propres de Cera que pour les avantages aux coopérateurs), Cera fait appel à des coopératives autant que possible.

Cera est membre de Coopkracht, de l'Union Internationale Raiffeisen (IRU) et du CNC.

Cera collabore à long terme avec de nombreux réseaux et organisations coopératifs.

(voir : www.cera.coop/fr/coopératives).

Attention portée à la communauté

Certains administrateurs de KBC Groupe ont été nommés sur proposition de Cera, en tant qu'actionnaire majeur de KBC, qui apporte ainsi une contribution essentielle au maintien d'un centre clé de décisions économiques et financières en Belgique. Cera est convaincue de sa plus-value économique et sociétale.

Dans la contribution sociétale de Cera, la vision prometteuse, réaliste et moderne de la coopérative en matière de développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et bienveillants pour de tous ; des coopératives solides et largement soutenues.

Cera a également formulé des ambitions de durabilité dans l'offre de ses avantages pour les coopérateurs.





Comptes annuels non consolidés de Cera

Bilan, compte de résultats et commentaire

Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2022	2021
Actif	2.879.159.360	2.602.518.614
Actifs immobilisés	2.419.311.485	2.192.666.375
Immobilisations corporelles	24.626.606	25.615.757
Terrains et constructions	22.234.511	23.099.138
Installations, machines et outillage	32.352	81.734
Mobilier et matériel roulant	487.899	596.352
Autres immobilisations corporelles	1.871.844	1.838.533
Immobilisations financières	2.394.684.879	2.167.050.618
Entreprises liées	1.760.634.261	1.778.778.580
<i>Participations</i>	1.760.634.261	1.778.778.580
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	633.740.040	388.031.337
<i>Participations</i>	633.740.040	388.031.337
Autres immobilisations financières	310.578	240.701
<i>Actions</i>	237.500	237.500
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	73.078	3.201
Actifs circulants	459.847.875	409.852.239
Créances à un an au plus	45.623.023	11.594.775
Créances commerciales	60.485	72.991
Autres créances	45.562.538	11.521.784
Valeurs disponibles	413.866.226	397.621.495
Comptes de régularisation	358.626	635.969

	2022	2021
Passif	2.879.159.360	2.602.518.614
Capitaux propres	2.840.731.098	2.571.648.143
Apport	654.039.582	665.952.257
Disponible	617.539.582	629.452.257
Indisponible	36.500.000	36.500.000
Réserves	2.186.236.324	1.905.224.437
Réserves disponibles	2.186.236.324	1.905.224.437
Subsides en capital	455.192	471.449
Dettes	38.428.262	30.870.471
Dettes à un an au plus	38.029.557	30.287.617
Dettes commerciales	5.036.985	3.872.904
<i>Fournisseurs</i>	5.036.985	3.872.904
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.085.997	1.829.887
<i>Impôts</i>	313.850	266.119
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	1.772.148	1.563.768
Autres dettes	30.906.574	24.584.826
Comptes de régularisation	398.706	582.854

Compte de résultats non consolidé et affectation du résultat (en euros)

	2022	2021
Compte de résultats		
Ventes et prestations	16.079.634	13.032.402
Chiffre d'affaires	13.006.314	10.480.213
Autres produits d'exploitation	3.073.319	2.552.189
Coûts des ventes et des prestations	43.451.474	36.170.215
Services et biens divers	34.122.658	27.952.276
Rémunérations, charges sociales et pensions	8.169.634	7.094.754
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1.002.664	994.286
Autres charges d'exploitation	123.424	128.899
Charges d'exploitation non récurrentes	33.095	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-27.371.841	-23.137.813
Produits financiers	368.886.030	596.654.448
Produits financiers récurrents	368.842.705	137.145.087
<i>Produits des immobilisations financières</i>	368.826.381	137.103.612
<i>Autres produits financiers</i>	16.324	41.475
Produits financiers non récurrents	43.324	459.509.361
Charges financières	1.284.528	4.944.845
Charges financières récurrentes	1.284.528	54.865
<i>Autres charges financières</i>	1.284.528	54.865
Charges financières non récurrentes		4.889.980
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts	340.229.661	568.571.790
Impôts sur le résultat	5.239	4.974
Impôts	5.239	4.974
Bénéfice (perte) de l'exercice	340.224.422	568.566.816
Bénéfice (perte) à affecter	340.224.422	568.566.816

2022

2021

Affectation du résultat		
Bénéfice (perte) à affecter	340.224.422	568.566.816
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	340.224.422	568.566.816
Affectation aux capitaux propres	312.187.141	547.245.327
Aux autres réserves	312.187.141	547.245.327
Bénéfice à distribuer	28.037.281	21.321.490
Rémunération de l'apport	28.037.281	21.321.490





Commentaire

État des immobilisations incorporelles

2022

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	24.000
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0

État des immobilisations corporelles

2022

Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	26.512.613
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	7.941
Cessions et désaffectations	37.660
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	26.482.894
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	3.413.475
Mutations de l'exercice	
Actées	872.568
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	37.660
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	4.248.383
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22.234.511

2022

Installations, machines et outillage	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	273.184
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	3.438
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	276.621
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	191.450
Mutations de l'exercice	
Actées	52.819
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	244.269
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	32.352

2022

Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.089.410
Acquisitions, production immobilisée comprise	1.918
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.091.328
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	493.058
Mutations de l'exercice	
Actées	110.371
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	603.429
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	487.899

2022

Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.838.533
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	33.311
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.871.844
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.871.844

État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
Participations et actions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.778.778.580	388.031.337	237.500
Mutations de l'exercice			
Acquisitions		245.708.703	
Cessions et retraits	18.144.319		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.760.634.261	633.740.040	237.500
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.760.634.261	633.740.040	237.500
Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			3.201
Mutations de l'exercice			
Additions			69.876
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			73.078

Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises

Nom et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	directement		filiales	comptes annuels arrêtés au	capitaux propres	résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros	
KBC Ancora SA Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	39.059.306	49,88	0,0	30.06.2022	3.436.318.733	804.828.411
KBC Groupe SA (consolidé) Havenlaan 2 1080 Brussel - Belgique 0403.227.515	15.555.143	3,73	18,58	31.12.2022	19.306.947.843	2.743.193.089
BRS Microfinance Coop SC Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	43,60	0,0	31.12.2021	21.641.291	-573.583

État de l'apport

	Montants	Nombre de parts
État de l'apport		
Apport		
Disponible au terme de l'exercice précédent	629.452.257	
Disponible au terme de l'exercice	617.539.582	
Indisponible au terme de l'exercice précédent	36.500.000	
Indisponible au terme de l'exercice	36.500.000	
Capitaux propres apportés par les coopérateurs		
En espèces	654.039.582	
Modifications au cours de l'exercice		
Parts B	-1.179.197	
Parts C	-32.538.000	
Parts D	-1.868.778	
Parts E	23.673.300	
Parts nominatives		23.875.807

État des dettes

2022

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	313.850
Autres dettes salariales et sociales	1.772.148

Résultats d'exploitation

2022

2021

Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages aux coopérateurs	12.942.253	10.444.043
Autres	64.061	36.170
Ventilation par marché géographique		
Belgique	13.006.314	10.480.213
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	227	2.531

2022

2021

Charges d'exploitation		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	47	45
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	44,3	41,4
Nombre d'heures effectivement prestées	66.283	63.148
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	5.613.777	4.841.753
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.482.080	1.285.327
Primes patronales pour assurances extralégales	809.747	755.584
Autres frais de personnel	264.030	212.090
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes d'exploitation	86.643	98.724
Autres	36.781	30.175
Travailleurs intérimaires et personnes mises à la disposition de la société		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	37	
Coûts pour la société	1.336	

Résultats financiers

	2022	2021
Produits financiers récurrents		
Subsides octroyés par les pouvoirs publics, imputés sur le compte de résultats		
Subsides en capital	16.257	16.257
Charges financières récurrentes		
Ventilation des autres charges financières		
Ecart de conversion de devises	17	

Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

	2022	2021
Produits non récurrents		
Produits financiers non récurrents	43.324	459.509.361
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		459.102.336
Autres produits financiers non récurrents	43.324	407.025
Charges non récurrentes		
Charges d'exploitation non récurrentes	33.095	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	33.095	
Charges financières non récurrentes		4.889.980
Moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières		4.889.980

Impôts et taxes

	2022
Impôts sur le résultat de l'exercice	
Impôts et précomptes dus ou versés	33.949.291
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	33.944.052
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	
Revenus définitivement taxés	-368.825.850

	2022	2021
Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À la société (déductible)	1.101.535	1.110.462
Par la société	1.043.095	1.001.478
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	2.289.157	1.944.650
Précompte mobilier	13.629.696	5.708.899

Droits et engagements hors bilan

2022

Montant, nature et forme des litiges en cours importants et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	3.021.716

Régime complémentaire de pension de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance complémentaire pension ou survie est souscrite au profit des membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises associées et entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	
	2022	2021	2022	2021
Immobilisations financières	1.760.634.261	1.778.778.580	633.740.040	388.031.337
Participations	1.760.634.261	1.778.778.580	633.740.040	388.031.337
Dettes				199.255
À un an au plus				199.255
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	255.679.540	98.825.743		
Réalisation d'actifs immobilisés				
Moins-values réalisées		4.889.980		

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

2022

Mention de telles transactions si elles ont un caractère significatif, avec mention du montant de ces transactions, de la nature de la relation avec la partie liée, ainsi que d'autres informations sur les transactions nécessaires à l'obtention d'un aperçu de la situation financière de la société.	Néant
---	-------

Relations financières

2022

Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	86.835
Rémunérations des autres missions de contrôle par le commissaire	9.300

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés ainsi qu'un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (abrogeant l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2.500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20% par an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, frais supplémentaires directement attribuables inclus.

Les pourcentages d'amortissement sont calculés sur la base de la durée de vie économique escomptée et amortis linéairement.

La durée d'amortissement des bâtiments est en principe fixée à 33 ans.

Toutes les immobilisations corporelles sont amorties prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif devient utilisable. Les frais accessoires sont amortis sur la durée de vie de l'actif.

En cas de vente d'immobilisations corporelles, les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sont immédiatement intégré(e)s dans le résultat.

En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation, une réduction de valeur est actée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique pour permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société (appréciées par le Conseil d'Administration) le justifient. Si le Conseil d'Administration estime indiqué de constituer/reprendre des réductions de valeur, la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe selon les normes IFRS est en principe prise comme référence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat. Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

Apport et réserves

L'apport et les réserves sont évalués à leur valeur nominale.

Subsides en capital

Les subsides en capital sont actés à leur valeur nominale, diminuée des amortissements cumulés. Ils sont amortis prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif sur lequel ils portent devient utilisable, au même pourcentage d'amortissement que ledit actif.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.

Autres renseignements à mentionner dans le commentaire

L'actif de Cera se compose en majeure partie d'une participation directe et indirecte dans KBC Groupe (par le truchement de sa filiale KBC Ancora). L'actif de KBC Ancora se compose presque exclusivement d'une participation directe dans KBC Groupe. La valeur de cet actif ainsi que les résultats du groupe Cera sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

La politique de dividende de KBC Groupe à partir de 2022 maintient le ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé. En outre, le capital supérieur à 15,0% du fully loaded common equity ratio entrera en ligne de compte pour une distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de la publication des résultats annuels.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90% du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 413,9 millions d'euros.

Bilan social

Numéro de la commission paritaire à laquelle ressortit l'entreprise : 200

État des personnes occupées

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2022	2022	2022	2021
Nombre moyen de travailleurs	36,0	10,0	44,3	41,4 (ETP)
<i>Hommes</i>	21,0	4,0	24,8	24,3 (ETP)
<i>Femmes</i>	15,0	6,0	19,5	17,1 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	55.039	11.244	66.283	63.148 (T)
<i>Hommes</i>	31.959	5.211	37.170	37.015 (T)
<i>Femmes</i>	23.080	6.033	29.113	26.133 (T)
Frais de personnel (en euros)	7.052.745	1.116.889	8.169.634	7.094.754 (T)
<i>Hommes</i>	4.945.135	616.707	5.561.842	4.926.157 (T)
<i>Femmes</i>	2.107.610	500.182	2.607.792	2.168.597 (T)
	Temps plein	Temps partiel		
À la date de clôture de l'exercice	2022	2022	2022 (ETP)	
Nombre de travailleurs	36	11	45,0	
Par type de contrat de travail				
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	36	11	45,0	
Selon le sexe et le niveau d'études				
<i>Hommes</i>	21	5	25,2	
Enseignement secondaire	3		3,0	
Enseignement supérieur non universitaire	1	1	1,8	
Enseignement universitaire	17	4	20,4	
<i>Femmes</i>	15	6	19,8	
Enseignement supérieur non universitaire	5	4	8,1	
Enseignement universitaire	10	2	11,7	
Selon la catégorie professionnelle				
<i>Direction</i>	3		3,0	
<i>Employés</i>	33	11	42,0	

Travailleurs intérimaires et personnes mises à la disposition de la société

En cours d'exercice	Travailleurs intérimaires
Nombre moyen de personnes employées	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	37
Coûts pour la société	1.336

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	4	1	4,8
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	4	1	4,8
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	2	1	2,5
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	2	1	2,5
Par motif de fin de contrat			
<i>Pension</i>		1	0,5
<i>Licenciement</i>	1		1,0
<i>Autre motif</i>	1		1,0

Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des initiatives de formation formelles destinées aux travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	8	12
Nombre d'heures de formation suivies	114	95
Coût net pour l'entreprise en euros	16.084	15.699
dont coût brut directement lié aux formations	17.176	16.924
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	1.092	1.255





Commentaire des comptes annuels

Bilan

À la clôture de l'exercice 2022, le total bilantaire s'établit à 2.879,2 millions d'euros, soit une hausse de 276,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021. Ce mouvement résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif. Les principaux postes de l'actif et du passif sont commentés ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 24,6 millions d'euros, comprennent principalement :

- des terrains et constructions, pour 22,2 millions d'euros : il s'agit essentiellement des bureaux de Cera et d'emplacements de stationnement dans le centre de Leuven.
- des œuvres d'art, pour 1,9 million d'euros ;
- du mobilier et du matériel roulant pour un montant de 0,5 million d'euros.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable : 2.394,7 millions d'euros) constituent la majeure partie (environ 83%) de l'actif et se composent dans une très large mesure des participations stratégiques dans KBC Groupe et dans KBC Ancora.

Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

Généralités

Les immobilisations financières de Cera se composent en majeure partie d'actions KBC Groupe et KBC Ancora.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Actions KBC Groupe au 31 décembre 2022

Dans le courant de 2022, Cera a acheté 4.427.977 actions KBC Groupe sur le marché boursier central d'Euronext Brussels pour un montant total de 245,7 millions d'euros.

À la date du bilan 2022, Cera détenait donc 15.555.143 actions KBC Groupe en portefeuille, ce qui correspond à environ 3,73% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 624,1 millions d'euros.

La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 40,12 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition historique moyenne.

Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait, à la date du bilan à 60,08 euros.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 46,3 euros par action KBC Groupe.

Actions KBC Ancora au 31 décembre 2022

À la date du bilan 2022, Cera détenait en portefeuille 39,1 millions d'actions KBC Ancora, soit approximativement 49,88% du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation.

La valeur comptable des 39,1 millions d'actions KBC Ancora en portefeuille s'élève ainsi à 1.760,6 millions d'euros.

Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

- 24,5 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 1133,0 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 14,6 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 627,7 millions d'euros) destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

La valeur comptable par action correspond à la valeur d'acquisition moyenne pondérée et s'élève respectivement à :

- 46,26 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme) ; et
- 43,09 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues en vue de la distribution en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D).

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D, est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	3.467.972
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	<u>x 4,2</u>
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	14.565.482

Le cours de clôture de l'action KBC Ancora s'établissait, à la date du bilan, à 42,12 euros.

La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspond à 1,002 fois le cours de l'action KBC Groupe, moins la dette nette par action (1,64 euro).

Sur la base du cours boursier de l'action KBC Groupe à la date du bilan (60,08 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 58,57 euros et le cours de l'action affichait une décote de 28,1% par rapport à sa valeur intrinsèque.

La valeur comptable en capitaux propres sous-jacente d'une action KBC Ancora atteignait, à la date du bilan, 44,74 euros (= valeur comptable en capitaux propres d'une action KBC Groupe 46,28 euros x 1,002 diminuée de 1,64 euro de dette nette par action).

BRS Microfinance Coop

Les 9.682 parts détenues dans BRS Microfinance Coop correspondent à une participation de 43,6%. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport de ses coopérateurs dans des organisations de microfinance actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Cette coopérative octroie à des entrepreneurs des microcrédits qui leur permettent d'exercer une activité économique.

Autres immobilisations financières

Cette rubrique comprend essentiellement les droits sociaux dans d'autres entreprises (Crédal et Hefboom) qui, certes, ne constituent pas une participation, mais qui ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises. À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions était de 0,2 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants (459,8 millions d'euros) se composent principalement de créances à un an au plus (45,6 millions d'euros) et de valeurs disponibles (413,9 millions d'euros).

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, les créances commerciales à hauteur de 0,1 million d'euros et, d'autre part, les autres créances à hauteur de 45,6 millions d'euros. Ces dernières portent principalement sur des impôts des exercices 2021 et 2022 à récupérer (précompte mobilier retenu sur les dividendes reçus de KBC Groupe).

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissaient à la date du bilan à 413,9 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et des comptes à vue.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,4 million d'euros) ont trait à des frais à reporter (factures reçues lors de l'exercice 2022, mais relatives aux exercices suivants).

Capitaux propres

Apport

À la date du bilan, sa valeur comptable s'établissait à 654,0 millions d'euros. Sa composition et son évolution entre le 31.12.2020 et le 31.12.2022 se présentent de la manière suivante :

	2022	2021	2020
(en millions d'euros)			
Apport B	48,5	49,7	51,1
Apport C	22,0	54,5	54,5
Apport D	64,5	66,3	68,7
Apport E	519,0	495,4	471,7
Total	654,0	666,0	646,1

L'apport total s'élève à 654,0 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros d'apport indisponible. La valeur d'apport totale a diminué de 11,9 millions d'euros au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice écoulé, la valeur d'apport des :

- parts B de 1,2 million d'euros
- parts C de 32,5 millions d'euros
- parts D de 1,9 million d'euros

La diminution de la valeur d'apport des parts B et D est la résultante des démissions avec parts B et D en 2022.

La diminution de la valeur d'apport des parts C est la résultante de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Cera (du 11 juin 2022) de réduire la valeur d'apport des 2.200.000 parts C de 24,79 euros par part à 10,00 euros par part.

L'augmentation de 23,7 millions d'euros de la valeur d'apport des parts E résulte, d'une part, des démissions avec parts E et, d'autre part, des souscriptions de parts E en 2022.

Au 31.12.2022, Cera comptait 387.709 coopérateurs (contre 381.834 fin 2021).

Réserves

Réserves disponibles

Une 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par attribution d'actions KBC Ancora.

Durant l'exercice 2022, la réserve disponible spéciale a diminué, à la suite de démissions avec parts D, de 16,3 millions d'euros.

À la date du bilan, le solde de la 'réserve disponible spéciale' s'élève à 563,2 millions d'euros.

Les coopérateurs démissionnaires avec parts D ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), Qui s'exprime via la 'réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2022, un montant de 14,7 millions d'euros a été versé au titre d'EDC aux coopérateurs démissionnant avec parts D. À la date du bilan, cet excédent atteignait (après affectation du résultat) 154,50 euros par part D. Au niveau comptable, l'on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation d'un montant de 107,5 millions d'euros à la réserve EDC.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les coopérateurs démissionnant avec parts D s'établissait à 535,8 millions d'euros, ce qui correspond à un EDC de 154,50 euros par part D (pour les 3.467.972 parts D en circulation à la date du bilan).

La 'réserve disponible ordinaire' augmente de 204,6 millions d'euros (à 1.087,2 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et l'évolution de la réserve EDC.

	Solde 2022	2022		Solde 2021
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	154,50		+30,35	124,15
Réserve EDC (en millions d'euros)	535,8	-14,7	+107,5	443,0
Nombre de parts D en circulation	3.467.972			3.568.498

À la date du bilan, les réserves étaient par conséquent constituées de la manière suivante :

	2022	2021	2020
(en millions d'euros)			
Réserves indisponibles statutaires	0	0	3,9
Réserves disponibles	2.186,2	1.905,2	1.383,2
Pour démissions avec parts D	1.099,0	1.022,5	861,6
<i>Réserve disponible spéciale</i>	563,2	579,5	451,8
<i>Réserve EDC</i>	535,8	443,0	409,7
Réserves disponibles ordinaires	1.087,2	882,7	521,6
Total	2.186,2	1.905,2	1.387,0

Subsides en capital

Il s'agit des subsides octroyés par les pouvoirs publics dans le cadre de la restauration des bâtiments de Leuven. Ces subsides sont amortis prorata temporis selon le même pourcentage que les bâtiments restaurés. À la date du bilan, leur valeur comptable s'établissait à 0,5 million d'euros.

Dettes

Les dettes s'élevaient à 38,4 millions d'euros, soit une hausse de 7,6 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 5,0 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (2,3 millions d'euros) ainsi que d'estimations de factures non encore reçues, portant sur les exercices précédents (2,7 millions d'euros).

Dettes fiscales, salariales et sociales

Les dettes fiscales, salariales et sociales (2,1 millions d'euros) ont trait, d'une part, au précompte professionnel restant dû et portant sur les salaires de décembre 2022 (0,3 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatifs à l'exercice 2022, qui seront versés au cours du prochain exercice (1,8 million d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (30,9 millions d'euros) sont principalement constituées :

- du dividende coopératif de 4,25% à payer au titre de l'exercice 2022 (28,0 millions d'euros) ;
- des dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, payables dans le futur (2,8 millions d'euros) ;
- des dividendes du passé non encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,4 million d'euros) ont trait à des produits à reporter (produits perçus lors des exercices précédents, mais portant sur les exercices suivants).

Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 340,2 millions d'euros.

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus récurrents provient de ses participations.

Les principaux produits et charges sont détaillés ci-après.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation (16,1 millions d'euros) ont trait d'une part au chiffre d'affaires et d'autre part aux autres produits d'exploitation.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (13,0 millions d'euros) comprend principalement l'imputation aux coopérateurs d'une partie du coût des produits et services proposés par le biais des magazines CeraSelect et Enjoy ainsi que du site Internet (12,9 millions d'euros).

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation (3,1 millions d'euros) proviennent, d'une part, des produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (1,9 million d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clés d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues, au besoin, chaque année.

D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices précédents (0,5 million d'euros), d'autres produits d'exploitation (0,1 million d'euros) et de contributions de partenaires externes dans le cadre de la contribution sociétale (0,5 million d'euros).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (43,5 millions d'euros) ont trait aux services et biens divers, aux frais de personnel et aux amortissements.

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (34,1 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- Les charges de fonctionnement (4,3 millions d'euros) : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à l'infrastructure logistique et informatique, via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, aux honoraires d'avocats, aux frais généraux liés au bâtiment, au site Internet, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance responsabilité des administrateurs.
- L'administration du capital et des coopérateurs (1,4 million d'euros) : ces charges se composent principalement des rémunérations qui sont payées aux banques-guichets (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de sociétaires (1,1 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,2 million d'euros).
- Les avantages aux coopérateurs (18,8 millions d'euros) : il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les coopérateurs, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des coopérateurs se chiffre à 12,9 millions d'euros (voir 'Chiffre d'affaires').
- Cera 2025 (1,2 million d'euros) : cette rubrique comprend les frais liés au projet stratégique Cera 2025 et aux campagnes de recrutement menées en 2022.
- Contribution sociétale (4,8 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct accordé par Cera à des projets sociétaux d'envergure régionale, suprarégionale, nationale et internationale. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons le lecteur au site Internet de Cera.

- Communication (3,5 millions d'euros) : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vers les coopérateurs et les tiers intéressés. Elle comprend notamment le coût des magazines CeraScoop, CeraSelect, Engage et Enjoy, des réseaux sociaux, de l'assemblée annuelle, de la structure de participation, du profil et du positionnement.

Frais de personnel

À la date de clôture, Cera occupait 47 personnes ou 45,0 équivalents temps plein. Les charges de personnel se montent à 8,2 millions d'euros et se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations : 5,6 millions d'euros
- ONSS employeur : 1,5 million d'euros
- assurance de groupe : 0,8 million d'euros
- charges diverses de personnel : 0,3 million d'euros.

L'on entend principalement par 'rémunérations', le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13e mois et les avantages de toute nature. Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- l'intervention de l'employeur dans les titres-repas ;
- les frais divers propres à l'employeur ;
- l'assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous renvoyons le lecteur au bilan social.

Amortissements

Des amortissements, d'un montant de 1,0 million d'euros, ont été actés sur les immobilisations corporelles. Il s'agit essentiellement d'amortissements sur les locaux de Cera, le mobilier et les emplacements de parking.

Produits financiers

Produits financiers récurrents

Il s'agit ici des revenus de dividendes (368,8 millions d'euros) :

	Nombres d'actions à la date du dividende	Dividende/action en euros	Total en euros
KBC Groupe (05/2022)	12.840.943	7,60	97.591.167
KBC Groupe (11/2022)	15.555.143	1.00	15.555.143
KBC Ancora (06/2022)	39.395.923	6,49	255.679.540

Charges financières

Charges financières récurrentes

Les autres charges financières s'élèvent à 1,3 million d'euros et ont principalement trait aux intérêts négatifs payés (1,0 million d'euros) ainsi qu'aux frais de courtage et à la taxe boursière concernant les achats effectués durant l'année écoulée (0,2 million d'euros).

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 340,2 millions d'euros. L'administrateur statutaire propose l'affectation suivante :

- rémunération de l'apport à concurrence de 28,0 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende de 4,25%. Le dividende est calculé, pour les différentes catégories de parts, conformément à l'article 33 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue pour le 7 juin 2023
- dotation à la réserve EDC à concurrence de 107,5 millions d'euros
- dotation à la réserve disponible ordinaire à concurrence de 204,7 millions d'euros

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 2.186,2 millions d'euros et présente la composition suivante :

- réserve disponible spéciale : 563,2 millions d'euros
- réserve EDC : 535,8 millions d'euros
- réserve disponible ordinaire : 1.087,2 millions d'euros.

Informations complémentaires

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée.

La société n'a pas de succursales.

L'actif de Cera se compose en majeure partie d'une participation directe et indirecte dans KBC Groupe (par le truchement de sa filiale KBC Ancora). L'actif de KBC Ancora se compose presque exclusivement d'une participation directe dans KBC Groupe. La valeur de cet actif ainsi que les résultats du groupe Cera sont donc en grande partie déterminés par l'évolution de KBC Groupe.

La politique de dividende de KBC Groupe à partir de 2022 maintient le ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé. En outre, le capital supérieur à 15,0% du fully loaded common equity ratio entrera en ligne de compte pour une distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de la publication des résultats annuels.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90% du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 413,9 millions d'euros.





Rapport du commissaire

“Rapport du commissaire à l’assemblée générale de Cera SC sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l’assemblée générale du 11 juin 2022, conformément à la proposition de l’organe d’administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l’assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Cera SC durant 25 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l’exercice clos le 31 décembre 2022, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats pour l’exercice clos à cette date et l’annexe. Le total du bilan s’élève à 2.879.159.360,27 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l’exercice de 340.224.421,86 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l’opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d’audit (ISA) telles qu’applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d’audit approuvées par l’IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s’appliquent à l’audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l’indépendance.

Nous avons obtenu de l’organe d’administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Message du président et des administrateurs délégués de Cera Société de gestion, et
 - Rapport du gérant statutaire à l'assemblée générale
- comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de les distributions décidées par l'organe d'administration du 20 mai 2022 et 16 décembre 2022 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration."

Zaventem, 28 avril 2023
KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par
Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT DE COMMISSAIRE AVEC UNE OPINION SANS
RÉSERVE DONT L'ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉE EN NÉERLANDAIS

Colophon

Cera SC

Siège : Muntstraat 1 - 3000 Leuven
Tél. 0800 623 40 - info@cera.coop - www.cera.coop

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)
Belgian Governance Institute (GUBERNA)
Conseil National de la Coopération

Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature des précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable.
L'agrément garantit que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Équipe de rédaction

Jan Bergmans
Luc De Bolle
Franky Depickere
Els Lefèvre
Stephan Olaerts
Ann Thoelen
Kristof Van Gestel

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

Rédaction finale

Gregory Kévers

Création

Raf Berckmans

Impression et finition

INNI GROUP NV - Heule

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SC, Muntstraat 1, 3000 Leuven - Numéro
d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0403.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais.

Crédit photographique

p. 10-11 - **Assemblée générale**

Plus de 1.500 coopérateurs étaient présents au Brabant de Louvain pour la première Assemblée Générale après le coronavirus. La chorale Scaletta a rendu cette édition encore plus festive avec des intermèdes féériques.

p. 42-43 - **Cera on Tour**

Cera on Tour est une nouvelle formule d'événements exclusifs pour nos coopérateurs. À quatre endroits de la côte, ils ont pu profiter de concerts avec des artistes locaux de premier plan pendant l'été 2022. Une belle fête intergénérationnelle.

P. 46-47 - **130 ans de Cera**

Ousmane Thiongane, general manager d'une coopérative d'épargne et de crédit au Sénégal et partenaire de BRS, a rendu visite à l'artiste Koen Vanmechelen dans son atelier LABIOMISTA. Vanmechelen était l'orateur vedette à la soirée festive à l'occasion des 130 ans de Cera et des 30 ans de BRS. Le courant est immédiatement passé entre les deux hommes.

p. 62-63 - **Goodwalk Namur**

Après toute une série d'éditions couronnées de succès en Flandre, la promenade Cera Goodwalk s'est également tenue en Wallonie. Grâce à cette balade unique, les coopérateurs ont pu (re)découvrir Namur sous l'angle de la durabilité et profiter du tout nouveau téléphérique qui offre de magnifiques vues sur le chemin de la citadelle.

p. 68-69 - **400.000 sociétaires**

Cera s'agrandit ! En 2022, plus de 13.000 nouveaux sociétaires ont rejoint notre coopérative. Plus nous sommes nombreux, plus nous pouvons avoir d'impact.

p. 80-81 - **Les CRAC noix**

Les CRAC Noix, ce sont des personnes qui visent une société dans laquelle chacun peut donner le meilleur de soi. Cera appelle tout le monde à ramasser et apporter des noix : qui sont ensuite confiées à des adultes en situation de handicap pour être décortiquées soigneusement. Une activité qui leur apporte beaucoup de fierté et les valorise. À l'appel de Cera, les coopérateurs ont rassemblé plus de 30.000 kilos de noix.

p. 90-91 - **Cera on the move**

Après une longue période de distanciation sociale, quel bonheur de retrouver les membres des Conseils Consultatifs Régionaux de Cera, nos coopérateurs et les clients de KBC et CBC. Comme ici à Nivelles lors d'une soirée 'Cera on the move'.

